

**Analyse intersectionnelle de la littérature sur l'itinérance des femmes au  
Québec: pour un accompagnement plus inclusif**

Par Iseraline Guillaume

Mémoire déposé à  
L'École de service social

En vue de l'obtention de la maîtrise en service social

Sous la direction de la professeure de Stéphanie Garneau

Université d'Ottawa  
Mai 2023

## Remerciements

Aucun projet de recherche ne peut être mené seul en raison de sa complexité et de son caractère de grande envergure. Je rends toute la gloire à mon Père céleste de m'avoir permis d'expérimenter cette dense aventure tout au long de mon parcours académique qui marque la fin d'un chapitre de ma vie étudiante et le début d'un autre chapitre.

Sans toi, eh oui, toi, ma chère directrice de mémoire, Stéphanie Garneau, je n'y serais pas arrivée. En effet, en dépit du fil à retordre que je t'ai donnée, tu ne m'as jamais montré un signe de découragement. Au contraire, lorsque j'avais pensé abandonner, tu as su m'encourager et trouver les bons mots pour m'aider à retrouver ma motivation et regagner ma confiance. Merci également pour ta disponibilité, ta flexibilité, le respect mutuel, ton écoute active, tes commentaires constructifs.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers mes parents d'ici et d'ailleurs, à savoir ceux qui sont au Canada et ceux d'Haïti, vos ferventes prières m'ont permis de passer à travers ces moments difficiles. Merci d'avoir respecté mes choix et tous les autres soins dont j'ai pu bénéficier dès ma naissance jusqu'à franchir cette étape importante dans mon parcours professionnel. Ce diplôme vous appartient et soyez fiers de vous, car tous les sacrifices consentis n'ont pas été vains.

Je veux aussi remercier d'une façon spéciale mon cher conjoint Darry. Malgré tes propres engagements académiques et professionnels, tu as toujours été à mes côtés pour me soutenir dans mes travaux de recherche. Par moment, cette expérience t'a aussi fait vivre du stress, mais tu as su m'accompagner jusqu'à la fin de ce parcours.

Merci également au Groupe Combattant de l'Église Adventiste du 7<sup>i</sup><sup>ème</sup> Shékinah d'Ottawa qui n'a jamais cessé d'intercéder en ma faveur afin que je puisse trouver grâce aux yeux de Dieu pour clôturer ce cycle académique.

Et en tout dernier lieu, merci à mes précieux-euses ami-es qui m'ont soutenue dans cette lourde tâche. Ainsi, votre écoute active, vos sages conseils et encouragements ont tous eu un impact positif sur moi. Je voudrais remercier quelques ami.es et certains collègues de travail, particulièrement : les familles Paul, Sarrette, Irly, Moïse, Pierre, Ulysse, et Sterlin. Je tiens aussi à manifester ma gratitude envers ces personnes: Sylvie, Béatrice, Stéphanie, Stephie, Sarah, Casandly, Violetta, Kédar, Clarisse, Coraline, Nadia, Billy, Jacky, Nardine, Myrlande, Vasty, Christelle, Narcisse, Dichemaël, Tina, ma superviseure de stage, Amina et le bibliothécaire Patrick Labelle. Je tiens à remercier également France et Bervely d'avoir consacré des heures afin de m'aider à réviser mon mémoire. Enfin, je remercie tout un chacun qui a contribué de façon directe ou indirecte à la réalisation de ce travail de recherche. Merci du fond du cœur pour votre soutien!

À tout.es ceux et celles qui ont connu une situation d'itinérance, ce mémoire vous est dédié!

## Résumé

L'itinérance chez les femmes est longtemps restée dans l'ombre, car très peu de recherches empiriques l'ont examinée (La Rue des femmes de Montréal, 2010 ; Bourque, Grenier et collab., 2019 ; Flynn, Turcotte et collab., 2020). Par conséquent, elle reçoit très peu d'attention des politiques sociales visant à la combattre. Or, les obstacles systémiques auxquels font face les femmes diffèrent de ceux des hommes en situation d'itinérance (Gélineau, Dupéré et collab., 2015). Cela dit, lorsque ce problème est abordé, un survol de la littérature sur ce sujet révèle que, très souvent, une lecture homogène en est faite. Cela traduit un certain mépris pour les spécificités des différentes catégories de femmes en situation d'itinérance, ce qui contribue grandement à renforcer leur invisibilité au sein de la société. Ce mémoire présente un bilan critique des connaissances sur les réalités des femmes canadiennes et, plus particulièrement, des québécoises vivant dans un contexte d'itinérance. À partir d'une analyse thématique de la littérature et en recourant à l'approche féministe intersectionnelle, le mémoire présente d'abord les facteurs structurels qui peuvent mener cette population à la rue. Il enchaîne ensuite avec les différentes réalités et défis auxquels ces femmes font face quotidiennement dans leur trajectoire de rue. Enfin, les différentes ressources disponibles pour aider cette population sont discutées. En conclusion, au lieu de présenter de nouvelles recommandations, le mémoire prend appui sur les recommandations existantes afin d'encourager les acteurs politiques et les intervenant-es communautaires à revoir leurs pratiques selon les principes de l'intervention féministe intersectionnelle, ainsi qu'à prendre en compte la pratique réflexive dans leur façon d'appréhender le problème, en vue de mieux accompagner les femmes itinérantes.

## Summary

. Homelessness among women has long been kept in the shadows as there has been very little empirical research about it (Women's Street Montreal, 2010; Bourque, Grenier et collab., 2019; Flynn, Turcotte et collab., 2020). In spite of the fact that women experience homelessness differently than men, social policies to prevent it receive little attention (Gélineau, Dupéré et collab., 2015). The literature review on this topic reveals that, often, this topic is viewed homogenously. As a result, homeless women are invisible within society due to their special needs not being addressed. This paper examines the reality of homeless Canadian women, particularly Quebec women. It presents the structural factors that can lead this population to homelessness based on a thematic analysis of the literature and an intersectional feminist approach. Afterwards, it discusses the different realities and challenges these women face every day on the street. The last section discusses different resources that can be utilized to assist this population. Finally, rather than providing new recommendations, community workers and political actors are urged to review their practices in light of intersectional feminist intervention, and to consider incorporating reflective practice into their approach to better serve homeless women.

## Avant-propos

J'ai toujours été sensible à la problématique de l'itinérance. Toutefois, je ne pouvais pas comprendre ou plutôt cerner toute l'ampleur, à savoir les répercussions que cela pouvait avoir sur les personnes vivant ou ayant vécu dans ce contexte, sur leur entourage, et les coûts sociaux que cela pouvait engendrer. Je me rappelle qu'à chaque fois que je rencontrais une personne dite « itinérante » dans les rues de Montréal, c'étaient pratiquement toujours des hommes. J'ignorais complètement que les femmes pouvaient se retrouver également dans une telle situation. Ce n'est que l'été dernier, lors d'un moment de réflexion sur le choix de mon sujet de recherche, qu'une collègue avec qui je discutais m'a suggéré de travailler sur l'itinérance féminine. Curieuse d'entendre ce terme, je me suis mise à mener quelques recherches afin d'alimenter davantage mes connaissances sur le sujet. À mesure que j'avançais dans ma recherche, je devenais de plus en plus intéressée à réaliser mon projet de recherche sur cette question. En tant que femme issue d'un groupe de minorité visible, je pense avoir le privilège de comprendre les réalités auxquelles certains groupes de femmes font face, que ce soit dans leurs pays d'origine ou en immigrant au Canada, et en particulier au Québec. À mon avis, on ne peut parler de privilège sans aborder l'oppression. Comme Chbat et ses collaboratrices (2014) l'ont souligné, il ne peut y avoir de privilégiés sans qu'il n'y ait aussi des non-privilégiés; dans mon travail, par non-privilégiés, je fais référence aux groupes de femmes vivant en situation d'itinérance.

Dans le cadre d'un cours en intervention féministe en service social, j'ai pu visionner un extrait de vidéo YouTube de Véronica Gomes (2019) sur le positionnement et ses enjeux épistémologiques. Ce que j'ai trouvé intéressant dans ses réflexions, c'est le fait qu'elle a

remis en question sa légitimité à s'identifier à la population autochtone qu'elle s'apprêtait à étudier dans le cadre de sa thèse doctorale. Pour elle, c'est important de prendre soin de s'informer et de s'éduquer avant même de s'allier à une cause, quelle qu'elle soit (Gomes, 4 mars 2020, visionnée le 25 mai 2021). Tout comme Véronica Gomes vis-à-vis des personnes autochtones, je ne m'identifie pas comme étant une personne ayant connu un épisode d'itinérance. Toutefois, en tant qu'étudiante en travail social, je me sens interpellée à apporter ma contribution à la connaissance et la prévention de ce phénomène afin de le réduire au sein de notre société. Ce sont ces motivations qui justifient mon choix de travailler sur ce sujet dans le cadre de ce mémoire.

## Preface

I have always been sensitive to the issue of homelessness. However, I could not understand or rather identify the full extent, namely the repercussions that this could have on people living or having lived in such circumstances, on those around them, and the social costs that this could generate. I remember that whenever I met a homeless person on the streets of Montreal, they were almost always men. I had no idea that women could also find themselves in such a situation. It was only last summer, during a moment of reflection on the choice of my research subject, that a colleague with whom I was talking suggested that I work on female homelessness. Curious to hear this term, I started to do some research to further my knowledge on the subject. As I progressed in my research, I became more and more interested in carrying out my research project on this question. As a woman from a visible minority group, I believe I have the privilege of understanding the realities that certain groups of women face, whether in their countries of origin or immigrating to Canada, and in particular to Quebec. In my opinion, one cannot speak of privilege without addressing oppression. As Chbat and her collaborators have pointed out, there cannot be a privileged person without there also being a non-privileged person; in my work, by non-privileged, I refer to groups of women living in a situation of homelessness (Chbat et collab. 2014).

As part of a course in feminist intervention in social work, I was able to watch an excerpt from a YouTube video by Véronica Gomes on positioning and its epistemological issues. What I found interesting in her reflections was the fact that she questioned her legitimacy to identify with the indigenous population that she was about to study for her doctoral thesis. For her, it is important to inform and educate oneself before even joining a

cause, whatever it may be (Gomes, March 4, 2020, viewed on May 25, 2021). Like Veronica Gomes, I do not identify as someone who has experienced homelessness. However, as a postgraduate social worker, I feel challenged to make my contribution to the knowledge and prevention of this phenomenon in order to reduce it within our society. These are the motivations that justify my choice to work on this subject within the framework of my dissertation.

## Table des matières

<i>Remerciements</i> .....	<i>I</i>
<i>Résumé</i> .....	<i>I</i>
<i>Summary</i> .....	<i>II</i>
<i>Avant-propos</i> .....	<i>III</i>
<i>Preface</i> .....	<i>V</i>
<i>Introduction générale</i> .....	<i>2</i>
<i>L'itinérance au féminin</i> .....	<i>3</i>
L'évolution du vocabulaire « itinérance » dans la littérature .....	<i>9</i>
Des femmes itinérantes aux réalités hétérogènes.....	<i>11</i>
<i>Chapitre 1</i> .....	<i>1</i>
Cadre théorique et méthodologique .....	<i>1</i>
1- Un cadre théorique féministe intersectionnel.....	<i>1</i>
1.1 Le féminisme libéral égalitaire.....	<i>2</i>
1.2 Les approches critiques .....	<i>3</i>
1.3 L'émergence de l'intersectionnalité.....	<i>4</i>
1.4 La pertinence de l'intersectionnalité pour l'étude des femmes en situation d'itinérance	<i>7</i>
2. Les choix méthodologiques.....	<i>7</i>
2.1 Méthode de collecte de données .....	<i>8</i>
2.2 L'analyse thématique.....	<i>9</i>
<i>Chapitre 2</i> .....	<i>11</i>
Mécanismes pouvant conduire à l'itinérance féminine .....	<i>11</i>
2.1 Les inégalités de genre sur le marché du travail et les conditions de vie précaire	<i>11</i>
2.2 L'inaccessibilité des logements abordables .....	<i>16</i>
2.3 Troubles de santé mentale, « désinstitutionnalisation » et itinérance .....	<i>17</i>
2.4 Les effets de la judiciarisation et de l'incarcération sur l'itinérance des femmes	<i>20</i>
2.5 Les violences envers les femmes .....	<i>23</i>
2.6 La toxicomanie .....	<i>27</i>
2.7 L'implication de l'immigration dans la problématique de l'itinérance chez les femmes.....	<i>28</i>
<i>Chapitre 3</i> .....	<i>30</i>
<i>Réalités et stratégies de survie des femmes sans domicile fixe</i> .....	<i>30</i>
3.1 Les dangers et défis de la vie en situation d'itinérance .....	<i>30</i>
3.1.1 Les violences physiques et sexuelles.....	<i>31</i>
3.1.2 Les défis de l'accès aux services sociaux et de santé.....	<i>32</i>

3.1.3	L'accès difficile aux produits d'hygiène personnelle et menstruelle.....	34
3.2	Les stratégies de survie .....	36
3.2.1	Les stratégies afin d'assurer sa sécurité.....	36
3.2.2	Les stratégies pour gagner sa vie ou contourner le besoin d'argent.....	38
3.2.3	Les stratégies d'occupation de l'espace public .....	38
<b>Chapitre 4.....</b>		<b>40</b>
<b><i>Les services existants en matière d'itinérance des femmes au Canada et au Québec...</i></b>		<b>40</b>
4.1	L'implication de l'État en matière de lutte contre l'itinérance.....	40
4.2	Les types d'hébergement en itinérance disponibles au Québec .....	41
4.3	Le manque de refuges dédiés aux femmes et adaptés à leurs réalités .....	44
4.4	Les défis de l'inclusion dans les services offerts .....	48
<b><i>Conclusion et recommandations</i></b> .....		<b>50</b>
<b><i>Sept axes d'action pour un accompagnement plus inclusif des femmes vivant en situation d'itinérance au Québec</i></b> .....		<b>52</b>
<b>Pour une intervention féministe intersectionnelle</b> .....		<b>53</b>
<b>L'importance de la pratique réflexive dans les approches d'intervention</b> .....		<b>55</b>
<b><i>Bibliographie</i></b> .....		<b>57</b>

## Introduction générale

« J'ai été violée plein de fois », témoigne une jeune femme dans la trentaine ayant eu une expérience d'itinérance<sup>1</sup>. À la suite des abus d'un homme violent qui l'a initiée aux drogues dures, elle a cessé de payer son loyer et elle s'est retrouvée dans un coma, puis dans la rue. Un cercle vicieux s'est installé. Elle se prostituait pour payer sa drogue: une vie dangereuse parsemée d'agressions de toutes sortes, particulièrement sexuelles, un enfer duquel il est difficile de sortir. En effet, c'est un défi de reprendre une vie normale lorsqu'on a vécu dans la rue, considérant les longues listes d'attente pour un logement subventionné, la somme insuffisante des chèques de bien-être social, les centres d'hébergement à durée limitée, etc. Cette histoire malheureuse constitue un cas fréquent de la réalité des femmes vivant en situation d'itinérance et permet en fait d'illustrer la vie quotidienne de plusieurs d'entre elles.

En effet, les problèmes sociaux, incluant l'itinérance, sont rarement simples puisqu'ils n'impliquent pas une seule dimension, mais sont le plus souvent multidimensionnels. L'itinérance, incluant celle vécue par des femmes, implique donc un ensemble de facteurs qui s'interrelient et interagissent pour ensuite influencer le parcours de vie des personnes concernées. L'itinérance n'est pas un phénomène social récent et isolé dans le contexte canadien et québécois, car jadis des travaux de recherche se sont intéressés à cette problématique difficile à cerner. Ces travaux mettent souvent en évidence les formes

---

<sup>1</sup>TVA Nouvelles (13 septembre 2018). « J'ai été violée plein de fois » : témoignage-choc d'une femme itinérante : <https://www.tvanouvelles.ca/2018/09/13/jai-ete-violce-plein-de-fois-temoignage-choc-dune-femme-itinerante>.

d'exclusion que vivent les personnes marginalisées au sein de la société (ConcertAction femmes Estrie, 2016; Rech, 9 juillet 2019).

L'itinérance constitue un phénomène complexe qui affecte des individus venant d'horizons divers. Les données socio-démographiques compilées démontrent que les hommes, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, etc. sont affectés par ce problème (Gélineau, Brisseau et collab., 2008; Gaetz, Barr, et collab., 2012; Gaetz, O'Grady et collab., 2013; McDermott et collab., 2019). En fait, quels que soient l'ethnicité, le statut socioéconomique, le genre de la personne, son orientation sexuelle, son statut d'immigration, toute personne peut être un jour sujette à vivre une expérience de vie en situation de rue (Rech, 9 juillet 2019). Selon Emploi et Développement social Canada (2018), à travers son rapport intitulé *Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance*, on estime que le nombre de personnes vivant en contexte d'itinérance au Canada est d'environ 150 000 à 300 000 au cours d'une année. Bien qu'il soit compliqué de comptabiliser le nombre exact de personnes se trouvant dans les rues, certaines données permettent d'avoir une idée du portrait démographique de la population vivant en situation d'itinérance au Canada, notamment au Québec, selon le sexe, l'appartenance ethnoculturelle, l'âge, etc.

## **L'itinérance au féminin**

Les hommes constituent la majorité de la population en situation d'itinérance. Une étude réalisée dans la ville de Montréal (Latimer et Bordeleau, 2019) rapporte que 74 % des sans-abris sont de sexe masculin, cependant le taux de femmes affectées va en augmentant.

Selon un rapport de l'Observatoire Canadien sur l'itinérance (Gaetz et collab., 2012), les femmes représentent 27% de la population itinérante au Canada. Au Québec en particulier, un rapport provenant de la ville de Montréal (Latimer et collab., 2019) révèle qu'elles constitueraient approximativement 23% de la population itinérante de la ville. Une autre étude constate « une variation du pourcentage de femmes, soit 54% dans les logements transitoires et seulement 7 % dans la rue » (Latimer et collab., 2015, cité dans Bourque, Grenier et collab., 2019, p. 135). D'après les chercheur.es de la Revue du Cremis, la problématique de l'itinérance est à la base « genrée » (Gélineau, Dupéré et collab., 2015, p. 48- 49). Ils-lels expliquent que même si les phénomènes d'itinérance masculine et féminine présentent des caractéristiques ainsi que des risques similaires, il reste que les situations d'itinérance causées par le contexte socioéconomique et la violence conjugale, différencient les trajectoires des femmes de celles des hommes (Gélineau, Dupéré et collab., 2015). Ainsi, leur socialisation, de même que les rapports sociaux inégalitaires « dans lesquels elles s'inscrivent, rendraient les femmes plus à risque d'itinérance » (Gélineau, Dupéré et collab., 2015, p. 49). Le travail de Vanessa Fournier et ses collaboratrices (2021) démontre que l'exercice de la parentalité en contexte d'itinérance n'est pas une mince affaire. En fait, les résultats de ces écrits soulignent l'implication de divers défis pour les mères concernées, tels que : l'instabilité résidentielle, les difficultés à répondre aux besoins matériels de leurs enfants, le risque de perdre la garde de leurs enfants lorsque, dans certains cas, la Protection de la jeunesse est impliquée dans leur vie, etc. (Fournier, Simard et collab., 2021).

. En réalité, plusieurs motifs peuvent expliquer la moindre présence des femmes dans la rue, mais l'un d'eux retient l'attention : la peur qu'ont les femmes de perdre leur identité, à savoir la peur d'être exclues de leurs proches et même de la société en raison du rôle féminin que cette dernière leur a imposé (Grenier, Thibault et collab., 2019). De ce fait, les femmes en situation d'itinérance développent des stratégies afin de cacher leur réalité dans le but notamment de garder leur dignité et leurs liens sociaux (Grenier, Thibault et collab., 2019). Je reviendrai sur leurs réalités et leurs stratégies de survie dans le troisième chapitre du mémoire.

. Les femmes autochtones représentent une grande proportion de la population itinérante au Canada et au Québec. Toujours d'après le rapport de Latimer et Bordeleau (2019), elles représenteraient 12% de la population itinérante sur l'île de Montréal alors que la population autochtone de la ville est seulement de 0,6%. En ce qui concerne les femmes issues de la communauté LGBTQ+, elles constituent un autre groupe affecté par l'itinérance. De nombreux obstacles contribuent à leur surreprésentation parmi les femmes itinérantes, comme la discrimination, le harcèlement et la violence vécue au sein du foyer et dans la société. Selon une étude de l'Observatoire Canadien tirée de YMCA (2012), les personnes LGBTQ+ sont également plus susceptibles de vivre une itinérance chronique. Les données montrent que 13 % de la population itinérante était d'orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle, dont une grande proportion sont des femmes (Latimer et Bordeleau, 2019). De plus, environ 50% des femmes en situation d'itinérance sont des mères (Fournier et collab., 2022). Les femmes mères monoparentales, souvent accompagnées de leurs

enfants, sont plus susceptibles de vivre une itinérance dite cachée<sup>2</sup> (Latimer et Bordeleau., 2019; YMCA Canada, 2012).

Dans un autre rapport du gouvernement du Canada (2022), les immigrants nouveaux venus constituaient environ 7 % de la population des sans-abris en 2017 et, comparativement aux Canadiens établis, la proportion de femmes immigrantes en situation d'itinérance était plus élevée : 39 %, comparativement aux femmes itinérantes non-immigrantes (29 %) (Government of Canada, 2022; YMCA, 2012). Les femmes immigrantes font aussi partie des populations à risque de vivre de l'itinérance au Québec. Les auteur.es Latimer et Bordeleau (2019), dans leurs travaux, ont souligné que les nouveaux immigrants font face à divers défis qui contribuent à une situation d'itinérance, comme les barrières linguistiques, l'accès limité au logement ainsi qu'à l'emploi et le manque d'encadrement social. D'après ces mêmes recherches, les immigrants représentent environ 35% de la population itinérante dans la ville de Montréal, mais des données par sexe n'ont pas été fournies, ce qui rend difficile de déterminer le nombre exact de femmes immigrantes en situation d'itinérance au Québec.

Il convient de rappeler que l'itinérance est un phénomène complexe, compliqué par l'existence de l'itinérance cachée. Il est donc difficile de suivre avec précision l'évolution du nombre de femmes itinérantes au Québec. Néanmoins, certaines études suggèrent que le nombre de femmes itinérantes a augmenté au cours des dernières années. Par exemple, une étude de la ville de Montréal, en 2019, a rapporté que le nombre de personnes vivant

---

<sup>2</sup> Selon Latimer et Bordeleau (2019), l'itinérance cachée renvoie au fait qu'une personne en situation d'itinérance ne s'expose pas à la rue, mais de préférence elle est logée de façon temporaire ailleurs, soit dans des centres d'hébergements, chez des ami-es, dans un hôtel ou motel, etc.

dans ce contexte avait augmenté de 30% depuis 2015 et qu'une proportion importante de cette augmentation était de sexe féminin (Latimer et collab., 2019). En outre, le rapport a aussi constaté une augmentation du nombre de femmes de plus de 50 ans en situation d'itinérance. Dans les dernières années, la crise sanitaire (COVID-19) a eu un impact significatif sur le monde, ainsi qu'au Québec, et a résulté en une exacerbation de l'itinérance. Dans le cadre du Fonds de recherche et de planification de la SNL, une étude réalisée par Schawn et collab. (2021) portant sur la Stratégie nationale sur le logement, a rapporté que la pandémie a entraîné une augmentation du taux de femmes en situation d'itinérance, particulièrement celles qui vivaient en situation de logement précaire avant la pandémie. La COVID a aussi érigé des barrières supplémentaires à l'administration des services essentiels aux personnes vivant en contexte de sans domicile fixe telles les exigences de distanciation sociale et d'autres mesures de santé publique qui ont fait diminuer l'occupation dans les refuges d'urgence et les unités d'hébergement temporaires (Gélineau, Dupéré et Michea, 2020, 1 août; Surprenant, 2020 23 octobre). Dans l'ensemble, des données supplémentaires sont nécessaires pour évaluer les tendances du nombre de femmes en situation d'itinérance, notamment celles appartenant aux groupes ethnoculturels. On peut néanmoins constater que le problème persiste et s'accroît, en particulier dans les régions urbaines comme Montréal (Corbeil, 15 décembre 2018; Surprenant, 23 octobre, 2020; Schawn et collab., 2021). Mis à part ce bref portrait sociodémographique des personnes sans-abris, il reste que le phénomène de l'itinérance féminine est en quelque sorte un sujet invisibilisé, voire tabou. Toutefois, de plus en plus de travaux empiriques et féministes commencent à s'y intéresser (Flynn, Turcotte et collab., 2020). Auparavant, dès que la question de l'itinérance était soulevée, la plupart des

chercheur.es l'attribuait soit majoritairement aux hommes, soit le sujet était abordé de façon mixte, c'est-à-dire comme touchant les hommes et les femmes de façon indifférenciée (La Rue des femmes, 2010 ; Ménard-Dunn, 2017; Bourque Grenier et collab., 2019; Andermann, Mott et collab., 2021). Or, les femmes ne vivent pas cette réalité de la même manière que les hommes (Bourque Grenier et collab., 2019). Cette attribution de l'itinérance aux hommes peut s'expliquer par leur visibilité dans les rues, tant urbaines que rurales (Laberge, 2000; Bourque, Grenier et collab., 2019), tandis que la situation des femmes est plus cachée ou moins visible (Laberge, 2000; La Rue Des femmes de Montréal, Juin 2010; Rheault, 2016; Bellot et Rivard, 2017; Bourque, Grenier et collab., 2019; Grenier, Grenier et collab., 2020). En effet, des données compilées démontrent que les hommes sont plus faciles à repérer dans les centres de refuge et dans les rues que les femmes (La Rue des femmes de Montréal, Juin 2010; Côté, Flynn et collab., 2017; Grenier, Grenier et collab., 2020; Guide des bonnes pratiques en itinérance, 2020). Tel que mentionné plus haut, les femmes en contexte d'itinérance cherchent au contraire à se cacher pour éviter d'être visibles dans la rue (Grenier, Thibault et collab., 2019; La Rue Des femmes de Montréal : Différenciation entre l'état d'itinérance au féminin et l'état d'itinérance au masculin, juin 2010). Ensuite, les hommes sont moins susceptibles de subir des agressions à caractère sexuel ou physique, de contracter certaines infections transmissibles sexuellement et de vivre des problèmes sur le plan de la santé reproductive, en particulier les grossesses non-désirées. De plus, les hommes ont accès à une variété de ressources qui ne correspondent pas forcément aux femmes (Taliana, 10 janvier 2022 : Radio-Canada), sans compter que leur réalité est beaucoup mieux connue que celle des femmes, ce qui favorise un meilleur encadrement des hommes. Dans l'ensemble, il est plus

que crucial de prendre en considération les besoins des femmes en vue de mieux les accompagner.

### **L'évolution du vocabulaire « itinérance » dans la littérature**

Il fût un temps, le mot itinérance était perçu dans un sens péjoratif. Aujourd'hui, la littérature et les intervenant.es dans les milieux communautaires commencent à changer cette vision pessimiste en utilisant des thèmes beaucoup plus valorisants et qui peuvent avoir moins d'impacts négatifs sur les personnes qui sont aux prises avec cette réalité. Le paragraphe qui suit expose brièvement l'évolution du vocabulaire autour de ce problème social.

Auparavant, plusieurs termes à caractère péjoratif étaient utilisés tels que: « vagabondage », « clochard », « mendiant », « l'errance », pour parler de l'itinérance. Cependant, ces mots peuvent dévaloriser les personnes se trouvant dans un tel contexte. De plus, les personnes en situation d'itinérance qui sont étiquetées de cette manière peuvent éprouver un sentiment de rejet et continuer d'être victimes de stigmatisation (Aranguiz et Fecteau, 2000; Gueslin, 2013). Toutefois, nous constatons une évolution, au fil du temps, des différents vocables pour désigner ce groupe marginalisé (Aranguiz et Fecteau, 2000; Gueslin, 2013). L'itinérance est devenue le terme privilégié pour parler de toute personne n'ayant pas de logement stable ou ayant connu différentes formes d'itinérance.

Ainsi, définir le terme d'itinérance paraît complexe, car la littérature présente une multitude de propositions de définition (Laberge et Roy, 1994; Groleau, 1999). En fait, selon Groleau, il existe deux types de définition, l'une politique et l'autre sociale. Pour ce qui concerne la définition politique tirée de la *Politique de la santé et du bien-être (1992)*,

elle renvoie grosso modo à « l'absence de domicile qui constitue la dimension la plus apparente » (Groleau, 1999, p.29). Par opposition, la définition dite sociale fait référence au fait que :

La personne itinérante serait celle qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir; cette population itinérante est bien souvent à très faible revenu, fait l'objet d'une accessibilité discriminatoire à leur égard de la part des services de santé et sociaux, est aux prises avec des problèmes de santé mentale, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de désorganisation sociale et enfin, dépourvue de groupe d'appartenance stable (cité dans Laberge et al., 1995, p. 4 ; Comité des sans-abris de la ville de Montréal, 1987 ; MSSS, 1992)

Ces définitions générales ont été bonifiées par le travail des chercheur-euses féministes. Le Conseil du statut de la femme (2012), dans l'un des rapports, distingue trois types d'itinérance: situationnelle, cyclique et chronique.

Premièrement, l'itinérance situationnelle peut s'expliquer par une situation où une personne se trouve sans logement de façon temporaire : « Ces personnes sont les moins visibles : après un épisode passé sans abri, elles parviennent à se reloger et à établir de nouveaux contacts sociaux. Ce type d'itinérance serait le plus répandu » (Conseil du statut de la femme, avril 2012, p. 6).

Deuxièmement, l'itinérance cyclique renvoie aux femmes se trouvant dans un contexte où elles font des aller-retours entre un logement et la rue (Conseil du statut de la femme, avril 2012). Ainsi, cette forme d'itinérance « se traduit par une répétition, plus ou moins régulière, des situations d'itinérance » (Conseil du statut de la femme, avril 2012, p.6).

En dernier lieu, l'itinérance chronique renvoie aux personnes qui n'ont pas de logement stable et cela, pour une longue période (Conseil du statut de la femme, avril 2012, **p.6**). Il s'agit de l'itinérance la plus visible. Par conséquent, plusieurs auteur.es regroupent le

phénomène de l'itinérance des femmes en deux catégories distinctes, soient l'itinérance visible et invisible (La Rue des femmes, 2011; Bellot et Rivard, 2017; Rapport du comité dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal, 24 avril 2018; Bourque, Grenier et collab., 2019; Grenier, Grenier, Thibault et collab., 2020).

D'une part, l'itinérance est considérée comme visible lorsque les femmes sont hébergées dans des refuges d'urgence, dans des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, dans les rues, les parcs, leur voiture, ou dans tout autre endroit public (Grenier, Grenier, Thibault et collab., 2020). En d'autres mots, « une personne est considérée comme étant en situation d'itinérance visible si elle n'a pas de domicile fixe et se trouve sans-abri au moment du dénombrement, dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine » (Latimer et Bordeleau, 2019, p.8).

D'autre part, l'itinérance invisible réfère aux situations où les femmes sont logées chez des membres de leur famille, des ami.es, des inconnu.es, ou dans une maison de chambres ou à l'hôtel pour éviter d'être dans la rue (Hong Kim et Goddard, 2018-2019; Latimer et Bordeleau, 2019)

### **Des femmes itinérantes aux réalités hétérogènes**

En dépit de ces distinctions, il faut mentionner que la littérature portant sur l'itinérance féminine, particulièrement la littérature francophone, a tendance à évoquer l'itinérance féminine de manière homogène, sans égards aux réalités différenciées que les femmes peuvent vivre en raison de leurs identités particulières (Conseil du statut de la femme, avril 2012; Lewis, 2015; Bourque, Grenier et collab., 2019; Boule, octobre 2019). Cependant, très peu d'études francophones s'intéressent en effet aux réalités singulières des différents

groupes de femmes vivant en contexte d'itinérance, comme les femmes immigrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, les femmes autochtones, les femmes racisées et les femmes appartenant à la communauté LGBTQ+ (Hong Kim, Goddard et collab., 2018|2019).

Ce mémoire consiste en une recherche théorique et critique sur l'itinérance féminine au Canada, et plus particulièrement au Québec. Comme nous l'avons vu, les quelques études qui reconnaissent que ce phénomène touche également les femmes, tendent à l'aborder de façon homogène. D'un côté, ces recherches ne font pas toutes la distinction entre les réalités des hommes et celles des femmes se trouvant dans un contexte d'itinérance. D'un autre côté, celles qui font état des réalités des femmes itinérantes ne prennent pas forcément en considération les réalités diverses que peuvent vivre les femmes en fonction de leur position dans les structures sociales. De ce fait, pour corriger ces lacunes, ce travail de recherche vise à démystifier l'itinérance féminine au Québec dans une perspective féministe intersectionnelle.

En effet, pour répondre à l'objectif principal de cette recherche, le mémoire se divise en quatre chapitres. Le **premier chapitre** permet de prendre connaissance des cadres théorique et méthodologique. D'abord, un bref survol est fait au sujet des différents courants féministes, suivi de l'approche féministe intersectionnelle qui a été privilégiée pour cette étude. Ensuite, le cadre méthodologique est présenté. Le **deuxième chapitre** aborde les divers mécanismes qui peuvent conduire les femmes vers l'itinérance tout en présentant les différents systèmes d'oppression qu'elles subissent. Autrement dit, ce chapitre cherche non seulement à éclairer les particularités de l'itinérance féminine comparativement à celle des hommes, mais également à mettre l'accent sur les différences

qu'il peut y avoir entre les diverses catégories de femmes sans logement fixe. Le **troisième chapitre** fait référence aux réalités quotidiennes des femmes une fois qu'elles sont dans la rue, et discute des stratégies qu'elles développent afin de faire face à leurs réalités. Cela tient compte également de la diversité des systèmes d'oppression qu'elles rencontrent. Le dernier **chapitre** présente les services existants pour accompagner ces groupes de personnes ainsi que les lacunes rencontrées en ce qui a trait à l'accessibilité aux ressources disponibles. De plus, il décrit quelques principes clés de l'approche d'intervention féministe intersectionnelle afin de mettre en évidence leur pertinence dans l'élaboration de politiques sociales visant les femmes en situation d'itinérance. Ce chapitre suggère également un survol de la pratique réflexive, soulignant son importance, dans le domaine de l'intervention auprès des femmes, pour un meilleur accompagnement.

# **Chapitre 1**

## **Cadre théorique et méthodologique**

Voulant mettre en perspective les expériences singulières vécues par les femmes vivant en situation d'itinérance au Québec, y compris les réalités des femmes issues de différents groupes marginalisés, l'approche féministe intersectionnelle apparaît tout indiquée pour la réalisation de ce mémoire. En effet, cette approche permettra de prendre en considération les entrecroisements des divers systèmes d'oppression dont les groupes marginalisés font l'objet dans leur quotidien (Corbeil et Marchand, 2007; Flynn, Damant et collab., 2014; Marchand, Corbeil et collab., 2020), dans ce cas-ci, les femmes vivant en situation d'itinérance au Québec. La première partie de ce chapitre aborde donc brièvement l'évolution du mouvement et des courants féministes, de manière que nous comprenions mieux en quoi consiste l'approche théorique intersectionnelle empruntée dans ce mémoire. La deuxième partie de ce chapitre apporte ensuite quelques précisions méthodologiques.

### **1- Un cadre théorique féministe intersectionnel**

Entre le 18<sup>ième</sup> et le 19<sup>ième</sup> siècle, le mouvement social féministe se veut un mouvement contestataire revendiquant l'égalité entre les femmes et les hommes. Il fait donc, à ses débuts, la promotion des droits des femmes (Daigle, 2000; Pavard, 2017|2018). L'émergence d'un mouvement pour l'émancipation des femmes englobe une multitude d'engagements et de confrontations visant à dénoncer et à améliorer les conditions de vie de celles-ci (Toupin, 1998). La chercheuse Louise Toupin définit le mouvement féministe comme étant une « prise de conscience d'abord individuelle, ensuite collective, suivie

d'une révolte contre l'arrangement des rapports de sexe et la position subordonnée que les femmes y occupent dans une société donnée, à un moment donné de son histoire » (Toupin, 1998, p. 10). Ainsi, il importe de souligner que le mouvement féministe est un mouvement universel, c'est-à-dire que presque tous les pays ont connu des luttes pour l'émancipation des femmes à différentes périodes de leur histoire, et le Canada et le Québec n'en ont pas été épargnés (Toupin 1998). Même s'il n'y a pas un consensus sur les différentes « vagues » féministes (Blais, Fortin-Pellerin et collab., 2007), on peut diviser le mouvement féministe en trois grands courants qui cohabitent aujourd'hui (Toupin, 1998; Mosconi, 2008; Pavard, 2017|2018) : le féminisme libéral égalitaire, les approches critiques et les nouveaux féminismes auxquels se rattachent l'intersectionnalité.

### **1.1 Le féminisme libéral égalitaire**

Les luttes pour l'égalité des sexes marquent les débuts des efforts des militant.es féministes pour s'opposer au système patriarcal. De ce fait, les revendications visaient un changement radical, particulièrement au niveau des droits des femmes : droit de vote, droit de contribuer activement au marché du travail sans pour autant avoir l'approbation de son conjoint, droit à l'éducation, etc. (Mosconi, 2008). Ces premières luttes ont remis en question le rôle dévalorisé joué par les femmes, particulièrement celui de la maternité (Mosconi, 2008; Pavard, 2018). En fait, quelques sources consultées soulignent le grand apport du mouvement suffragiste dans le développement de ce féminisme libéral égalitaire, lequel a fait son apparition vers la fin du XXI<sup>e</sup> siècle en Grande-Bretagne (Bergès, 2017; Belliard, 2020).

## 1.2 Les approches critiques

Selon plusieurs chercheur.es (Praud,1998; Mosconi, 2008), la fin des années 1960 et le début des années 1970 marquent la naissance d'une nouvelle forme de féminisme davantage orientée vers une pluralité de luttes : politique, enseignante, médicale, médiatique, religieuse, etc. (Mosconi, 2008). Les principaux éléments contre lesquels s'élèvent les revendications féministes sont le système patriarcal et le capitalisme, mis à part les autres revendications telles que le droit de posséder son propre corps et la libération sexuelle des femmes (Toupin, 1998; Mosconi, 2008). De plus, les femmes condamnent pour la première fois les différentes violences dont elles font l'objet, par exemple les violences sexuelles, domestiques, etc. Ces contestations visaient à dénoncer, d'une part, les rôles sexués et exigeaient, d'autre part, l'équité salariale. En plus, les militantes remettaient en question la normalisation du travail domestique des femmes et les stéréotypes de genre qui empêchaient les femmes d'évoluer au sein de la société (Federici, 2019).

Ces approches axées sur les structures capitalistes et patriarcales ont été cruciales dans l'avancement de la lutte pour l'égalité des sexes en mettant en perspective les injustices de même que les inégalités sociales auxquelles les femmes sont confrontées. Toutefois, certain.es militant.es féministes noir.es ont alors dénoncé le fait que les féministes blanches n'ont pas pris en considération leur vécu ainsi que les oppressions particulières qu'elles rencontraient au quotidien (Pavard, 2018). À l'égard de ce qui précède, les écrits sur les vagues féministes ont montré que malgré les progrès en lien avec l'égalité entre femmes et hommes sur le plan éducatif, du travail, le droit à l'avortement,

et j'en passe, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir en vue d'atteindre l'inclusion sociale.

### **1.3 L'émergence de l'intersectionnalité**

Entre les années 1970 et 1990, le mouvement féministe connaît une autre ère de son histoire, ce qui marque l'arrivée de la troisième vague du féminisme (Mayer, 2021). Contrairement aux deux premières vagues, celle-ci aspire à être beaucoup plus inclusive en reconnaissant les réalités vécues par les femmes marginalisées telles que: les femmes noires, les femmes autochtones, les femmes en situation de handicap, les femmes de la communauté LGBTQ+, ainsi que les femmes appartenant aux groupes racisés (Oprea, 2009; Bergès, 2017; Pavard, 2018). De plus, cette vague cherche à déconstruire les différents nœuds normatifs existant dans les sociétés au sujet de l'hétéronormativité, tout en remettant en question la binarité de genre (Mosconi, 2008; Oprea, 2009). Dans cette optique, quelques travaux empiriques soulignent l'implication de Judith Butler dans cette nouvelle lutte. En fait, Butler suggère de préférence de ne plus orienter les luttes sur le sujet « femme » (cité dans Pavard, 2018), mais plutôt autour de l'acronyme LGBTQ+, en signe d'ouverture aux autres identités de genre qu'il peut y avoir dans nos sociétés (Oprea, 2008, Pavard, 2018). Pendant cette période, les militant.es de la troisième vague ont fortement influencé l'émergence et le développement d'une approche qui allait permettre de mieux reconnaître l'interaction complexe des différentes identités et oppressions subies par les femmes (Harper et Kurtzman, 2015). C'est avec l'arrivée des activistes féministes noir.es qu'est née la pensée intersectionnelle.

Vers la fin du **19e** et au début du **20e** siècle, divers travaux littéraires ont commencé à parler de l'approche intersectionnelle (Corbeil et Marchand, 2006; Harper, et Kurtzman, 2015). Selon Corbeil et Marchand (2006), certain.es militant.es féministes, telles que: les femmes afro-américaines, hispano-américaines et autochtones, ont alors commencé à remettre en question l'universalité des problématiques des femmes ainsi que l'homogénéité du mouvement féministe. Ces militant.es exigeaient une reconnaissance de la « diversité constitutive des femmes » (cité dans Corbeil et Marchand, 2006, p.42). À l'époque, le mouvement féministe rendait la réalité des femmes universelle, alors qu'il s'agissait en fait de la réalité des femmes blanches, occidentales, hétérosexuelles, etc. Par conséquent, en négligeant les différents champs qui sont liés à leurs identités, ce féminisme invisibilisait certains groupes de femmes au sein de la société (Jaunait et Chauvin, 2013, p. 287-290).

Par exemple, aux :

États-Unis des femmes noires ont contesté le monopole de représentation des mouvements auxquels elles cherchaient à participer, en dénonçant la façon dont certain-e-s représentant-e-s étaient considéré-e-s comme plus légitimes – en particulier les hommes dans le mouvement de libération des noir.es et les femmes blanches de la classe moyenne dans le mouvement féministe (Jaunait et Chauvin, 2013, p. 287-290).

Parallèlement, Harper et Kurtzman affirment que: « Pour plusieurs, les racines de l'intersectionnalité s'alimentent aux critiques des féministes noires américaines à l'endroit du féminisme blanc, de ses discours et de son programme politique qui ne prenaient pas en compte les connaissances, le vécu et les besoins des femmes qui se retrouvaient aux marges de la société » (Harper, et Kurtzman, 2015, p.15- 17). Depuis lors, ces critiques ont eu de grandes répercussions non seulement sur les recherches féministes, mais également pour analyser la complexité des inégalités sociales (Bilge, 2009). Par ailleurs, du point de vue

de la praxis, l'intersectionnalité devient indispensable dans plusieurs types d'analyse et de recherche (Harper et Kurtzman, 2015).

L'approche intersectionnelle a été abordée pour la première fois en 1991 par la juriste Kimberlé W. Crenshaw. Elle a proposé cette approche en vue de pouvoir analyser l'entrecroisement des divers systèmes d'oppression dans la vie des groupes marginalisés. Ce concept inventé par Kimberlé W. Crenshaw explique comment une personne se positionne dans la société et dans le monde (Bilge, 2009). En gros, « [l']intersectionnalité renvoie à une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée » (Bilge, 2009, p.1). Autrement dit, ce concept permet d'explorer les différents éléments qui façonnent l'identité d'un individu, comme la classe, la race, l'ethnicité, le genre, l'âge et l'orientation sexuelle. En citant plusieurs autres auteur.es, Bilge (2009, p. 5) explique que « [l']approche intersectionnelle va au-delà d'une simple reconnaissance de la multiplicité des systèmes d'oppression opérant à partir de ces catégories et postule leur interaction dans la production et la reproduction des inégalités sociales ». Harper et Kurtzman ont pour leur part expliqué que « depuis quelques années, au Québec comme ailleurs, et particulièrement dans les milieux féministes, de plus en plus de chercheuses, d'intervenant.es et de militant.es s'inspirent, individuellement ou au sein d'un organisme, des approches intersectionnelles pour comprendre et agir sur les inégalités que vivent certains groupes de femmes marginalisées » (Harper et Kurtzman, 2015, p.15).

#### **1.4 La pertinence de l'intersectionnalité pour l'étude des femmes en situation d'itinérance**

Les problématiques des femmes de divers groupes marginalisés doivent être au cœur de toute intervention (Corbeil et Marchand, 2007). Pour ce faire, cela nécessite une approche permettant de prendre en considération les différentes oppressions systémiques entrecroisées auxquelles les différents groupes font face. De ce fait, l'approche féministe intersectionnelle se démarque dans le cadre de cette recherche puisqu'elle permet de mieux considérer l'intersection des différents systèmes d'oppression qui génèrent l'itinérance au féminin ainsi que les manières plurielles dont cette itinérance sera vécue (Corbeil et Marchand, 2006; Corbeil et Marchand, 2007). En résumé, l'approche intersectionnelle est d'une grande importance pour étudier les femmes en contexte d'itinérance, car celle-ci est un phénomène qui tend, encore aujourd'hui, à être appréhendé dans son homogénéité.

#### **2. Les choix méthodologiques**

La présente recherche vise à dresser un bilan critique des connaissances au sujet de l'itinérance féminine au Québec et ce, en montrant la diversité des systèmes d'oppression qu'elles subissent. D'abord, les différentes méthodes de collecte de données qui ont été mises en œuvre, et les divers types de documents qui ont été retenus pour approfondir la recherche, seront présentés. Ensuite, la technique d'analyse utilisée, l'analyse thématique, fera l'objet d'une description.

## 2.1 Méthode de collecte de données

Pour réaliser ce bilan critique des connaissances sur les réalités multiples de l'itinérance féminine au Québec, des recherches stratégiques ont été effectuées afin de sélectionner les documents pertinents à cet effet. Dans un premier temps, j'ai fait une première recherche dans les différentes bases de données telles que ProQuest, Érudit, Google Scholar, Cairn, en utilisant les mots clés suivants: « itinérance », « itinérance féminine », « sans-abrisme », « sans domicile fixe », « sans logement », « femmes », « femmes en situation de rue », « femmes autochtones et itinérance », « femmes racisées et itinérance », « femmes migrantes et itinérance », « LGBTQ+ et itinérance », « Québec ». Cette première démarche a permis de sélectionner les articles qui se sont avérés les plus pertinents, soit une trentaine environ. Par la suite, une lecture en diagonale a été faite des introductions, de certaines parties des textes ainsi que des conclusions dans le but de choisir les textes qui développent de façon approfondie notre sujet de recherche. À mesure que je survolais les textes, j'ai déterminé d'autres mots clés pertinents comme « itinérance invisible », « itinérance cachée », « facteurs de vulnérabilité », « troubles concomitants », « violences structurelles ». En outre, d'autres stratégies ont été utilisées pour trouver des sources pertinentes. Par exemple, je me suis référée à certains mémoires du département de service social de l'Université d'Ottawa afin d'avoir accès à leur bibliographie en vue de faire un triage des sources qui me semblaient les plus appropriées pour ma recherche.

Dans un second temps, j'ai fait appel à un bibliothécaire spécialisé dans les recherches en sciences sociales. L'aide précieuse qu'il m'a apportée a permis de mieux cibler les sources francophones et anglophones. Étant donné que ma compréhension de

l'anglais est limitée, le mémoire repose toutefois majoritairement sur des écrits francophones.

Pour ce qui concerne les types de documents choisis, dès le début de mes recherches, j'étais ouverte à l'idée de sélectionner une multitude de sources afin de diversifier non seulement les références pour ma revue de littérature, mais également pour avoir une analyse critique beaucoup plus enrichie. Ainsi, les sources que j'ai consultées sont surtout de nature scientifique. Toutefois, je me suis aussi appuyée sur des rapports publics, des articles de journaux et quelques sites Internet d'organismes communautaires qui interviennent auprès de la population à l'étude, tels que: le Gîte Ami, Itinérance zéro, etc.

## **2.2 L'analyse thématique**

Selon les travaux de recherche menés par Paillé et Mucchielli (2012) ainsi que Maguire et Delahunt (2017), l'analyse thématique est une technique qui permet aux chercheur.es de procéder à une sorte de réduction des informations en identifiant les thèmes représentatifs du contenu à l'étude en lien avec la problématique. L'analyse thématique a principalement deux fonctions: l'une a pour objectif de faire du repérage, c'est-à-dire de cerner les thèmes du sujet à l'étude dans une documentation donnée; et l'autre va plus loin, car elle renvoie « à la capacité de tracer des parallèles ou de documenter des oppositions ou divergences entre les thèmes » (Paillé et Mucchielli, 2012, p. 3). Un autre élément pertinent à souligner au sujet de cette analyse, d'après ces auteur.es, c'est le fait que ce type d'analyse peut être juxtaposé avec d'autres approches analytiques (Paillé et Mucchielli, 2012; Maguire et Delahunt, 2017).

Le prochain chapitre explorera les multiples mécanismes qui peuvent entraîner les femmes vers une situation d'itinérance en portant une attention spéciale aux diverses oppressions dont elles peuvent faire l'objet.

## **Chapitre 2**

### **Mécanismes pouvant conduire à l'itinérance féminine**

La chercheuse Groleau (1999) nous met en garde quant aux réelles causes de l'itinérance. Il lui paraît en effet difficile d'affirmer les vraies causes de cette problématique étant donné qu'il existe très peu d'études longitudinales visant à établir dans quelle mesure « les problèmes associés à la condition des sans-abris sont des causes ou des conséquences de l'absence de domicile fixe » (Groleau, 1999, p. 31). En même temps, elle reconnaît que les conditions de vie difficiles peuvent entraîner les gens dans une situation de vulnérabilité et les conduire à vivre dans la rue (Groleau, 1999). Ces précisions étant faites par Groleau (1999), j'aborderai les différents facteurs de vulnérabilité susceptibles de conduire les femmes à la rue. Vu la complexité de ce phénomène, je ne chercherai pas à établir des liens de cause à effet, mais à bien identifier les facteurs à la fois individuels et structurels, parfois multiples et interreliés, qui peuvent prédisposer les femmes à vivre une période d'itinérance. Parmi les nombreux facteurs de vulnérabilité, j'en ai identifié sept qui seront analysés dans les prochains paragraphes.

#### **2.1 Les inégalités de genre sur le marché du travail et les conditions de vie précaire**

Les inégalités de genre sur le marché du travail sont l'un des premiers facteurs de vulnérabilité. Diverses études présentent le portrait sociohistorique de l'intégration des femmes sur le marché du travail (Havet, 2004; Ministère de la santé et des services sociaux, 2008; Bellot et Rivard, 2017; Laurendeau, 2019). Si plusieurs chercheuses et activistes féministes font le constat d'une amélioration de la situation par rapport aux années passées,

les femmes continuent néanmoins d'occuper des emplois ou des postes moins rémunérés comparativement à leurs confrères (Bourdais et Derosiers, 1990; Havet, 2004). Dans certains articles consultés abordant ce sujet, les auteurs soulignent qu'en dépit de la surscolarisation des femmes, ces dernières ne parviennent pas à occuper des postes aussi valorisés que ceux des hommes (Havet, 2004). Les études de Bourdais et Desrosiers le confirment : « En dépit de leur progression soutenue sur le marché de l'emploi, les femmes font toujours l'objet d'inégalités salariales importantes : leurs revenus d'emploi ont peu progressé et ils demeurent toujours largement en deçà de ceux des hommes » (Bourdais et Desrosiers, 1990, p.2). En vue de corriger ces inégalités salariales entre les hommes et les femmes, quelques dispositifs légaux ont été mis en place au niveau fédéral et provincial, mais ces derniers restent encore insuffisants. Le gouvernement canadien, par exemple, a mis en place, à partir de 1960, une commission dirigée par la juge Rosalie Abella visant à travailler sur les meilleures pratiques pouvant favoriser l'égalité des chances entre les hommes et femmes (Bilan du siècle, 2020). La commission conclut « qu'en dépit de lois visant à lutter contre la discrimination et des mesures facultatives d'action positive pour les employeurs, des barrières systémiques à l'emploi continuent d'exister pour les femmes, les peuples autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées » (Bilan du siècle, 2020). Selon le rapport annuel de 2020 publié par le Ministère de l'Emploi et du Développement social Canada, malgré l'existence de cette mesure législative, force est de constater que les discriminations en matière d'emploi persistent chez les groupes issus de minorités visibles. Le Québec n'est pas épargné par ces lacunes. En effet, le journaliste Thomas Gerbet (2020, 9 juin) a publié un article s'intitulant « Minorités visibles : déficit de 26000 emplois dans les services publics du Québec » dans lequel il

commente ces disparités qui ne cessent de perdurer au Québec. D'après les résultats publiés par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJQ) concernant la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (2020), les groupes issus de minorités visibles continuent de faire l'objet de discrimination en matière d'emploi dans plusieurs secteurs d'emploi (Gerbet, 2020, 9 juin).

Toujours dans le cadre des inégalités de genre sur le marché du travail et les conditions de vie précaires, l'organisme Homeless Hub abonde dans le même sens pour souligner que plus de la moitié des mères vivent en contexte de monoparentalité (soit 51,6%), et à peu près 41,5% des femmes âgées qui ont plus de 65 ans et qui vivent dans la pauvreté sont veuves ou séparées. Le pourcentage de pauvreté pour ce groupe de femme s'élève à 19,3%, ce qui est deux fois plus élevé que celui des hommes âgés (9,5%) (Homeless Hub, consulté le 9 avril 2023). Pour ce qui concerne les femmes autochtones, elles ont un revenu annuel moyen de 13 300\$, ce qui est largement inférieur à celui à la fois des hommes autochtones (qui s'élève à 18200\$) et des femmes non autochtones (19 350\$) (Homeless Hub, consulté le 9 avril 2023). Les femmes racisées subissent également un écart salarial beaucoup plus significatif que celui des autres femmes. En effet, il est mentionné que 37 % de ces femmes ont un faible revenu comparé à seulement 19 % pour les femmes non racisées. De plus, ces femmes sont surreprésentées dans le secteur des emplois précaires et se voient contraintes de vivre dans des logements insalubres (Homeless Hub, consulté le 9 avril 2023). Lorsqu'elles se retrouvent dans l'incapacité de payer leur logement, elles risquent d'être mises à la porte et donc de se retrouver dans une situation d'itinérance.

Les travaux de Pascale Houle (1991) portent une attention particulière sur la scolarité des mères par rapport à l'accessibilité aux emplois bien rémunérés. En effet, elle cite l'une des recherches de Leboeuf (1991) qui avance qu'une « faible scolarité des travailleuses et travailleurs représente une des causes de leur pauvreté » (Houle, 2003, p. 35). Le fait d'avoir un niveau académique avancé favorise une meilleure stabilité financière et de meilleures conditions de vie (Lafferrière, Bader et collab., 2011). Les femmes faiblement scolarisées sont donc particulièrement à risque de se retrouver en situation d'itinérance.

D'après les chiffres disponibles dans les statistiques sur les familles canadiennes et le droit de la famille, les familles monoparentales sont plus à risque d'être dirigées par une femme que par un homme (Ministère de la Justice du Canada, décembre 2022). « Par exemple, en 1996, 83% de l'ensemble des familles monoparentales étaient dirigées par des femmes et seulement 17%, par des hommes » (Ministère de la Justice du Canada, décembre 2022, consulté le 20 mars 2023). Selon une étude publiée en mars 2019 sur la monoparentalité au Québec, les ménages monoparentaux ayant les femmes en tant que cheffes de foyer sont plus susceptibles d'avoir une vie économique précaire comparativement aux familles biparentales (Conseil du statut de la femme, Mars 2019). Cette étude rapporte qu'« en 2012, 30% des familles monoparentales vivaient sous le seuil de faible revenu », tandis que « cette proportion se chiffrait à 9% chez les couples avec enfant » (Conseil du statut de la femme, Mars 2019, p. 17). De plus, d'après les données de Statistique Canada, « le revenu total médian des mères monoparentales s'élève à 36 416\$ au Québec en 2015, ce qui demeure en deçà de celui des pères monoparentaux, lequel se situe à 46 828\$ » (Conseil du statut de la femme, Mars 2019, p.17).

Une autre étude menée par Emmanuelle Bernheim *Sur la réforme des mères déviantes : les représentations de la maternité dans la jurisprudence de la Chambre de la jeunesse, entre différenciation et responsabilité*, met en perspective le maintien des inégalités de genre sur le plan salarial. Cette étude démontre que les mères monoparentales gagnent souvent un revenu nettement inférieur comparativement aux hommes, ce qui pourrait expliquer en grande partie les conditions de vie difficiles de ces femmes. À titre d'exemple, la chercheuse souligne qu'« environ 45% d'entre elles vivent de l'aide sociale et plus de 50% déclarent un revenu annuel de moins de 15000\$ » (Bernheim, 2017, p. 47). En outre, elles sont à la fois victimes du système patriarcal, c'est-à-dire d'un système qui assigne certains rôles aux femmes en opposition à ceux des hommes (Smyth, 2002). Ces mères monoparentales sont perçues comme étant des parents irresponsables lorsqu'elles ne peuvent pas assurer la sécurité et le bien-être des enfants à charge selon les normes de la Protection de la jeunesse (Bernheim, 2017). Plusieurs d'entre elles se retrouvent avec un casier judiciaire du simple fait qu'elles ne parviennent pas à répondre adéquatement aux besoins de leurs enfants.

Dans cette conjoncture, on comprend que si les femmes font déjà face à des inégalités socio-économiques importantes, elles sont alors plus susceptibles de rencontrer des difficultés à se trouver un logement convenable ou d'habiter dans des logements insalubres comparativement aux hommes (Bellot et Rivard, 2017; Société d'habitation du Québec, 2021; Dufour, Bergeron-Gaudin et Latendresse, 2012). D'ailleurs, la difficulté d'accéder à des logements abordables constitue un autre facteur susceptible de conduire les femmes à vivre des épisodes plus ou moins longs d'itinérance.

## 2.2 L'inaccessibilité des logements abordables

Dans le rapport de la Société d'habitation du Québec cité dans Bellot et Rivard (2017), on rapporte que dans la province du Québec, il est impératif de prioriser l'accès à un logement aux femmes itinérantes par rapport aux hommes en raison de besoins particuliers en termes sanitaires et de sécurité. De plus, il est essentiel pour les mères qui évoluent en contexte d'itinérance d'être en mesure de protéger leurs enfants contre le froid, la chaleur, les infections et les cas d'abus (Bellot et Rivard, 2017; Fournier, Simard et collab., 2021). Cela nous amène à pointer du doigt la crise du logement qui sévit particulièrement dans la province du Québec depuis des années et qui a des impacts majeurs sur les personnes en situation précaire telles que: les femmes seules, les mères monoparentales, les nouveaux arrivants ou les personnes avec un statut migratoire précaire (Homelessness Hub, 2014). D'après ces constats, plusieurs chercheur.es affirment que la pauvreté chez les femmes et le manque de logements à des prix accessibles constituent les principaux facteurs qui peuvent entraîner les femmes dans une situation d'itinérance (Bellot et Rivard, 2017).

Plus encore, soulignons l'implication de la pandémie de COVID-19 et de l'inflation qui s'est ensuivie dans l'accélération du manque de logements dans plusieurs provinces au Canada, notamment au Québec. Selon l'article de Marine Ernoult publié le 14 novembre 2022 dans *Francopresse*, dans lequel plusieurs experts ont apporté leur point de vue, on peut lire que, d'après Nick Falvo, consultant en politiques publiques et chercheur spécialisé en logement abordable et en itinérance, « la COVID-19 et le renchérissement du coût de la vie ont conduit de nouveaux Canadiens à la rue » (Ernoult, 14 novembre 2022). D'ailleurs, toujours dans ce même article, Ernoult affirme que d'après une étude menée par l'école des politiques publiques de l'Université de Calgary, « une augmentation de 1% de

l'inflation est susceptible de causer une hausse de 2 % de l'itinérance » (Ernoul, 14 novembre 2022). Plusieurs autres écrits avancent cette idée (Lemay, 1 décembre 2021; Leblanc et collab., 2020; Labesse, St-Louis et collab., 12 juillet 2021). Même si ces études ne font pas mention de la réalité spécifique des femmes en situation d'itinérance, on peut légitimement penser qu'elles risquent d'en être affectées également.

### **2.3 Troubles de santé mentale, « désinstitutionnalisation » et itinérance**

Une étude menée en 1997 auprès de 300 utilisateurs de refuges d'urgence dans la ville de Toronto rapportait « que la maladie mentale était la raison la moins citée comme étant à l'origine de l'itinérance (4%) » (Institut canadien d'information sur la santé, 2007-2008, p.7). Néanmoins, d'autres travaux empiriques montrent que les gens ayant un ou plusieurs troubles de santé mentale sont plus susceptibles de se retrouver à la rue que ceux n'ayant aucun trouble (La Rue des femmes, février 2016; Poirier, 2007). En outre, dans une vaste enquête canadienne menée entre 2007 et 2008 sur la santé et l'itinérance, des chercheurs affirment que les personnes se trouvant en situation d'itinérance sont plus à risque de développer « des problèmes de santé mentale et de souffrir de maladies mentales » (Institut canadien d'information sur la santé, 2007-2008, p.7). Aussi, bien que ce ne soient pas toutes les personnes itinérantes qui présentent un trouble de santé mentale, force est de constater que ce dernier peut constituer un facteur vulnérabilisant.

La présence d'un trouble de santé mentale peut être d'autant plus vulnérabilisant qu'avec la « désinstitutionnalisation » (Groleau, 1999; Saint-Arnaud, 2001; Loïc et Sarrazin, 2022), les personnes n'ont pas toujours un accès adéquat aux services sociaux après une période d'hospitalisation (Groleau, 1999; Grenier, Grenier, Thibault, et collab., 2020).

Certains parlent de « désinstitutionnalisation » (Groleau, 1999; Saint-Arnaud, 2001; Loïc et Sarrazin, 2022). Selon le rapport intitulé *Annexe 1: 35 ans de désinstitutionnalisation au Québec*, Dorvil et Guttman (1997) définissent la « désinstitutionnalisation » sous trois formes distinctes. Le premier aspect fait référence au concept de « déshospitalisation », lequel se résume par la « sortie des hôpitaux psychiatriques des personnes diagnostiquées ». De plus, « ce mouvement d'éviction s'accompagne, dans les faits, d'une diminution des lits dans les hôpitaux psychiatriques » (Dorvil et Guttman, 1997, p. 112). Le second aspect renvoie à la non-institutionnalisation des personnes avec un trouble de santé mentale. Il s'agit de la pratique consistant à limiter notre recours à l'hospitalisation pour soigner les personnes ayant un problème de santé mentale quelconque (Dorvil et Guttman, 1997, p.112). En tout dernier lieu, la « désinstitutionnalisation » permet un remaniement dans le système de soins, c'est-à-dire qu'elle permet de prendre en considération les possibilités « de réussite du mouvement de sortie des patients des hôpitaux psychiatriques et de non-institutionnalisation des patients » (Dorvil et Guttman, 1997, p.112). Cette définition concorde avec celle que plusieurs chercheurs présentent dans leurs travaux (Doré, 1987; Saint-Arnaud, 2001; Andrien et Sarrazin, 2022).

Au Québec, c'est en 1960 que le gouvernement adoptait la politique sur la désinstitutionnalisation des personnes ayant des troubles mentaux. L'objectif est double : d'une part, il s'agit de diminuer le taux d'occupation des patients dans les hôpitaux psychiatriques et, d'autre part, de favoriser la réintégration sociale de ces personnes en les transférant dans des familles d'accueil, dans des centres ou encore, en donnant la pleine responsabilité aux proches de ces personnes pour les accompagner (Andrien et Sarrazin, 2022, p. 51 à 72).

L'objectif initial de la *désinstitutionnalisation* était donc de favoriser l'intégration sociale des personnes au sein de la communauté. Toutefois, cette approche n'est pas sans conséquences pour les personnes vivant avec un trouble de santé mentale et peut même contribuer à la problématique de l'itinérance, et notamment de l'itinérance féminine.

Jocelyne Saint-Arnaud (2001), dans l'un de ses travaux empiriques, souligne en effet les obstacles qui entravent la pleine intégration sociale des personnes qui sont aux prises avec un problème de santé mentale. Elle nous invite entre autres à ne pas négliger « les conflits de valeurs et les conflits idéologiques qui empêchent un accord des différents acteurs sur une procédure de suivi à long terme des personnes atteintes de troubles mentaux » (Saint-Arnaud, 2001, p.12). Elle évoque notamment le manque de suivi que rencontrent ces personnes une fois qu'elles sont transférées dans la communauté. Face à un « virage ambulatoire » mal organisé, soit les membres de la famille se retrouvent dans l'obligation d'assurer eux-mêmes leur suivi, soit les personnes psychiatisées sont laissées à elles-mêmes dans la communauté, ce qui peut les conduire à la vie dans la rue. Souffrir d'un trouble de santé mentale dans un contexte de « désinstitutionnalisation » mal appuyé peut donc conduire des personnes à la rue, voire renforcer leur trouble de santé mentale et les enfermer toujours plus avant dans l'itinérance, en une sorte de cercle vicieux. Ces effets sont d'ailleurs amplifiés lorsque les personnes font face à des stigmatisations non seulement par rapport à leur trouble de santé mentale, mais également par rapport à leur statut « de pauvre ou d'itinérant, aussi aux étiquettes de « criminel » ou « délinquant » » (Roy, Leclair et collab., 2020, p. 3). Ainsi, on voit se prolonger « les épisodes d'itinérance des personnes ayant des troubles mentaux lorsque l'implication judiciaire survient » (Roy, Leclair et collab., 2020, p. 3). Cela a pour effet de limiter leur chance de réintégration sociale (Roy, Leclair et collab., 2020). L'étude de Frappier, Vigneault et collab. (2009) basée sur les témoignages de certaines personnes ayant vécu dans la rue conclut que les personnes ayant des troubles de santé mentale se voient traitées injustement, subissent des

discriminations systémiques par leur judiciarisation et leur incarcération. Cela nous amène à la judiciarisation et l’incarcération des personnes comme facteur favorisant l’itinérance.

#### **2.4 Les effets de la judiciarisation et de l’incarcération sur l’itinérance des femmes**

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJQ) définissait en 2009 la judiciarisation comme étant « le recours au droit, et donc à l’appareil judiciaire, pour sanctionner des normes ou pratiques considérées comme socialement déviantes » (CDPDJQ, 2009, p.18). La judiciarisation des personnes itinérantes est un phénomène de plus en plus courant dans nos sociétés néolibérales contemporaines. Les travaux de recherches réalisés par Suzanne Bouclin (2016) en contexte ontarien, spécifiquement à Ottawa, soulignent bien que si les personnes vivant en contexte d’itinérance ont des réalités singulières, elles partagent tout de même quelques aspects similaires, c’est-à-dire qu’elles sont stigmatisées et ne se sentent pas protégées par l’appareil judiciaire. En effet, certains écrits dénoncent le recours excessif à la judiciarisation et à l’incarcération de ces groupes de personnes (Landreville, Laberge et Morin, 1998; Bernier, Bellot, et collab., 2011; Nault, Couture-Glassco et collab., 2016; Roy, Leclair, Côté et collab. (2020). Toujours selon ces mêmes écrits portant sur le contrôle social et la gestion de l’espace public, les auteur-es critiquent les pratiques du système pénal dans la gestion de l’itinérance. De plus, ils expliquent que dans le contexte de l’État néolibéral, la responsabilité des problèmes sociaux est souvent attribuée aux individus eux-mêmes, ce qui justifie le recours à des politiques criminelles qui « prennent alors le relais des politiques sociales, au sens strict, et visent davantage la répression que la protection des populations qualifiées de groupes à risque, tels les jeunes, les toxicomanes, les marginaux et les itinérants » (Bellot et Sylvestre, 2017, p. 17 et 23).

Dans ce souci de gestion de l'ordre public, tout individu non-conforme aux normes de la société – comme être à l'école si on est à l'âge scolaire, avoir un emploi, avoir une famille stable, avoir un logement, etc. – est alors susceptible de se voir identifié comme un citoyen de seconde zone qu'il faut à tout prix contrôler (Bernier, Bellot et collab., 2011; Margier, Bellot et Morin, 2014; Nault, Couture-Glassco et Larose-Hébert, 2016; Bellot et Sylvestre, 2017). Bellot et Sylvestre (2017, p. 12) mentionnent en effet que dans une perspective de réussite, de performance, et même de prospérité, « l'itinérance pose problème dans nos sociétés ». Dans une telle optique, « la misère, la souffrance et la détresse des personnes qui vivent dans nos rues ne peuvent être tolérées et doivent être cachées » (Bellot et Sylvestre, 2017, p. 12). L'itinérance constitue donc une forme de déviance sociale (Dorvil, 1990). Nault, Couture-Glassco et Larose-Hébert (2016) rappellent, en citant Becker, que les personnes qui ne respectent pas les normes, telles les femmes itinérantes, sont considérées comme anormales, comme des « outsiders », en gros comme des étrangères. Par conséquent, le contrôle social peut avoir des répercussions graves sur les personnes qui vivent en-dehors des cadres normatifs de la société, notamment les femmes en contexte d'itinérance. Les interventions se basent la plupart du temps « sur une série de stéréotypes concernant l'itinérance, renforçant l'association entre itinérance, pauvreté et criminalité ou dangerosité sur lesquels se construit le profilage » (Bellot et Sylvestre, 2017, p. 16). « C'est ainsi que ces groupes sont davantage surveillés, interpellés, contrôlés, arrêtés et judiciairisés, en l'absence même d'un comportement criminel; par ailleurs, si celui-ci est présent, sa répression est plus forte » (Bellot et Sylvestre, 2017, p. 17).

Bien qu'en général, la judiciarisation et l'incarcération ont un impact disproportionné sur les groupes marginalisés au sein de la société, cela est encore plus frappant lorsqu'il s'agit des différentes catégories de femmes (Bellot, Lesage-Mann et collab., Janvier 2021). En effet, les femmes appartenant aux groupes marginalisés comme les femmes racisées, les femmes issues de la communauté LGBTQ+, les femmes autochtones, les femmes réfugiées, immigrantes et demandeuses d'asile, celles vivant en situation d'handicap, font bien souvent face à des formes spécifiques de discrimination et d'injustice dans le système de justice pénale (Rheault et Torres, 2016). Par exemple, dans un des rapports publiés dans le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes (RAPSIM) par la professeure Céline Bellot (2021) ainsi que ses collaboratrices, il est possible d'observer que les femmes autochtones sont particulièrement exposées à cette discrimination. Le rapport souligne en effet que plus de 4 % des constats d'infraction examinés ont été remis aux personnes ayant fourni comme preuve d'adresse une maison d'hébergement pour femmes autochtones en situation d'itinérance (Bellot, Lesage-Mann et collab., Janvier 2021). Ce taux a augmenté considérablement entre 2012 à 2018, c'est-à-dire que cinq fois plus de constats d'infraction ont été émis à ces femmes, passant de 135 en 2012 à 547 en 2018. De plus, les personnes autochtones reçoivent 93% des constats d'infraction émis en lien avec l'usage d'alcool et l'état d'ébriété, comparativement à l'ensemble des données étudiées (Bellot, Lesage-Mann et collab., Janvier 2021). La journaliste Marie-Laure Josselin relate, dans l'un de ses articles publiés dans la presse de Radio-Canada, que « les femmes autochtones sont même triplement discriminées. Elles reçoivent proportionnellement davantage de constats (25%) que les femmes non- autochtones en situation d'itinérance (de 12 à 15 %) » (Josselin, 21 janvier 2021).

Pierre Tircher (2021), dans l'une de ses recherches portant sur *Le profil des personnes judiciarisées au Québec*, présente un profil des personnes judiciarisées au Québec et constate une surreprésentation des personnes de minorités visibles incarcérées, soit près de 2,6 fois supérieure à leur poids dans la population générale. Pierre Landreville (1998) souligne que la criminalisation et l'incarcération des personnes vulnérables peuvent les fragiliser davantage à l'itinérance. De plus, l'auteur-e souligne que lorsque la personne est incarcérée, cela peut occasionner des pertes de revenus étant donné qu'elle n'est pas en mesure de travailler. Encore plus, avoir un casier criminel est stigmatisant et cela peut constituer non seulement un obstacle dans la quête d'emploi, mais également dans la recherche de logements (Landreville, 1998).

## **2.5 Les violences envers les femmes**

La Déclaration des Nations-Unies en matière d'éradication de la violence envers les femmes définit la violence comme suit : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privatisation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » (Nations-Unies : Assemblée générale, 23 février 1994, art.1 ). En dépit de l'adoption de cette déclaration, les violences structurelles et basées sur le genre persistent au sein des sociétés.

Il est prouvé dans la littérature que l'entrée des femmes dans la rue est souvent parsemée de violences, car de nombreuses recherches mettent en lumière comment la violence est un facteur déterminant dans le processus de rupture sociale menant les femmes

à la rue (Fournier et Mercier, 1996; Laberge et collab., 2000; Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2008; Echenberg et Jensen, 2012). Effectivement, l'exposition à ces violences n'est pas sans conséquences. Dans une partie de la problématique du mémoire de Mélissa Laurendeau (2019), il apparaît évident que le fait d'être victime de multiples violences contribue grandement à l'itinérance. Lorsque survient par exemple de la violence conjugale, les femmes se voient dans l'obligation, pour des raisons de sécurité, de quitter leur logement pour aller se mettre à l'abri, le plus souvent dans des maisons d'hébergement qui viennent en aide aux femmes et aux enfants qui sont victimes de violence conjugale (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, juin 2022). Bien souvent, ces maisons offrent à ces femmes victimes de violence conjugale un logement de courte durée. Après ce délai, celles-ci doivent se trouver d'autres endroits pour se réfugier (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, juin 2022), ce qui peut les faire entrer dans un épisode d'itinérance plus ou moins visible.

Selon une étude menée en 2012 par la Fédération des ressources d'hébergement, « pour 42,2 % des femmes hébergées, il s'agit d'une initiative personnelle, alors que les autres ont été référées » (Conseil du statut de la femme, Avril 2012, p. 20) par SOS violence ou par des connaissances et membres de la famille. Les travaux de Grenier et ses collab. (2020) démontrent que lorsque les femmes sont victimes de violence conjugale, les risques pour qu'elles tombent en détresse et perdent leur estime de soi sont accrus, ce qui peut accentuer des problèmes de consommation et compliquer la recherche d'un nouveau logement et la stabilisation de leur situation. Les femmes trans ne sont pas épargnées par ces séries de violences, car elles font aussi l'objet de discrimination à plusieurs niveaux de leur vie, comme dans l'accès au logement, aux soins de santé et à l'emploi (Comité de travail sur la

violence faite aux femmes, novembre 2021, p. 8). De plus, leur revenu annuel ne reflète pas forcément leur niveau de scolarité, sans compter le fait qu'elles représentent une forte majorité des personnes victimes de violence conjugale (Comité de travail sur la violence faite aux femmes, novembre 2021, p. 8).

Le rapport intitulé *L'itinérance à Montréal. Au-delà des chiffres*, publié par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, met en lumière le fait que de nombreuses femmes autochtones se retrouvent en situation d'itinérance parce qu'elles cherchaient à s'échapper de diverses formes de violence, à la pauvreté qui sévit dans les réserves, ainsi qu'à l'inaccessibilité aux soins de santé et aux services sociaux (Rapport du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, mars 2016).

Il n'est pas évident de fournir un chiffre exact quant au nombre de femmes victimes de violences puisque cela dépend de multiples facteurs. Toutefois, certaines statistiques permettent d'apprécier l'ampleur du problème. En 2014, une proportion significative de femmes Autochtones au Canada, soit 28%, a déclaré avoir été victime d'au moins une forme de violence, comparé à 18 % des femmes non-Autochtones, selon l'Enquête sociale générale sur la victimisation (Condition des femmes, 2016, 4 juillet). Toujours pour cette même année, il est souligné que les femmes autochtones étaient beaucoup plus exposées à subir toutes sortes de violence comparativement aux groupes de femmes non-autochtones (Agence de la santé publique du Canada, 2008; Condition des femmes, 2016, 4 juillet). Il est vrai que les femmes autochtones sont plus susceptibles de vivre un épisode de victimisation, mais cela ne veut pas dire que les autres groupes de femmes en sont épargnées. Par exemple, en ce qui concerne les femmes immigrantes et racisées, La Fédération des ressources d'hébergement (2008) souligne que : « Les femmes appartenant

à des minorités raciales et ethniques, récemment immigrées, sont surreprésentées dans les causes de violence conjugale entendues par les tribunaux à Montréal » (La Fédération des ressources d'hébergement, 2008, p.16). De plus, ces femmes sont plus susceptibles de subir des discriminations lorsqu'elles sont en quête de logement et même dans la recherche d'emploi (La Fédération des ressources d'hébergement, 2008). Ces défis auxquels elles sont confrontées peuvent les conduire à la rue. Cet aspect rejoint très bien l'idée de Celia Rojas-Viger (2008). En effet, elle relate que l'exposition à la violence conjugale ainsi qu'aux abus interpersonnels constitue des facteurs de précarisation et risque d'augmenter la vulnérabilité face à l'itinérance (Rojas-Viger (2008). Les écrits de Cynthia Lewis (2015) ont démontré que les facteurs de vulnérabilité peuvent être associés à une expérience migratoire difficile, à un manque connaissance des services disponibles et aux difficultés linguistiques éprouvées.

Myrlande Pierre et Pierre Bosset (2020) ont pour leur part soulevé, dans leur étude, le racisme au quotidien, lequel prend plusieurs formes et devient de plus en plus difficile à détecter. Par exemple, les femmes des communautés noires et autochtones font face à toutes sortes de violence systémiques ou individuelles et ce, que ce soit dans les services gouvernementaux ou privés. Ces chercheurs l'ont bien démontré en s'appuyant sur « la mort tragique de Mme Joyce Echaquan à l'hôpital de Joliette, en septembre 2020, [qui] a marqué les esprits, en rappelant l'ampleur de la discrimination systémique dont sont victimes les peuples autochtones. Nombreux sont les rapports et commissions qui témoignent de l'ampleur du problème » (Pierre et Bosset, 2020, p. 26). Cet incident a reçu beaucoup d'attention parce qu'il a été enregistré par la victime à l'aide de son téléphone juste avant sa mort. Plusieurs autres membres des communautés autochtones expriment

leur crainte de fréquenter certains milieux à cause des discriminations dont ils font l'objet (Pierre et Bosset, 2020).

## **2.6 La toxicomanie**

Il ne fait aucun doute que la toxicomanie joue un rôle contributif dans la problématique de l'itinérance, que ce soit chez les femmes ou chez les hommes. Selon le *Homeless Hub*, (2021) il n'est pas évident d'établir un lien direct et univoque entre la toxicomanie et l'itinérance en raison de sa complexité. Nous ne prétendons pas que toute personne vivant une situation d'errance a recours à la consommation de substances psychotiques, mais il s'avère que souvent, ces personnes font face à des problèmes de consommation qui peuvent les fragiliser davantage (Homeless Hub, 2021).

En fait, les personnes souffrant de toxicomanie risquent de rencontrer également des problèmes financiers et sociaux, ce qui peut les fragiliser davantage à l'itinérance. À titre d'illustration, une personne qui dépense de façon constante son argent dans la consommation pourrait éventuellement avoir de la difficulté à payer son logement ou encore, pourrait être confrontée à des problèmes de santé mentale et même physique l'empêchant d'avoir un emploi stable. À l'inverse, l'itinérance peut aussi augmenter le risque de toxicomanie car les personnes sans-abris peuvent chercher à diminuer leurs souffrances par la consommation et se retrouver dans des endroits dangereux, c'est-à-dire là où les substances de consommation sont faciles d'accès (Homeless Hub, 2021).

La carence des écrits francophones ne nous permet pas de repérer des articles abordant de façon approfondie cet aspect. En revanche, des recherches américaines dressent la différence entre l'usage de certaines substances par des femmes en situation d'itinérance

et celui des hommes se trouvant également dans le même contexte. Tout d'abord, nous avons les écrits de Upshur, Jenkins et ses collaborateurs (2019) qui présentent une analyse féministe au sujet de la consommation et ses éventuelles conséquences sur la possibilité de vivre une expérience d'itinérance. Ces chercheurs expliquent que les femmes qui n'ont pas de domicile fixe ont un risque beaucoup plus élevé de « troubles liés à la consommation des substances » (Upshur, Jenkins et collab, 2019, p.2). En fait, les recherches menées antérieurement sur les populations vivant dans la rue et dans les refuges relatent que : « one-third have alcohol use problems, while around half have used or abused illegal » (Upshur, Jenkins et collab., 2019, p.2). Les chercheurs remarquent que « les femmes sans-abris présentent des taux de consommation d'alcool et de drogues plus élevés que les autres femmes » (Wenzel, Green et collab., 2009, p. 2, notre traduction).

### **2.7 L'implication de l'immigration dans la problématique de l'itinérance chez les femmes**

L'immigration peut également favoriser l'exposition à la rue, et plus spécifiquement chez les femmes ayant un statut de migration précaire tel que les demandeuses d'asile, les migrantes irrégulières, les résidentes temporaires, etc. (Gélineau, Dupéré, Bergeron-Leclerc et collab, 2015). Selon la majorité des travaux consultés, les personnes nouvellement arrivées ont une plus forte chance de vivre des épisodes d'itinérance car elles font face à de multiples facteurs systémiques comme : « la discrimination, les coupures dans les programmes sociaux, un emploi et des diplômes non reconnus, les délais de permis de travail, et les maladies mentales » (Homelessness Hub, 2014). On retrouve en effet de plus en plus de personnes migrantes dans les refuges pour personnes itinérantes ou dans les maisons d'hébergement (Homelessness Hub, 2014). Selon certaines données

statistiques sur le décompte des personnes en situation d'itinérance, il est souligné que les personnes immigrantes représentent environ 16 % de la population touchée par l'itinérance (Mouvement pour mettre fin à l'itinérance, 2014-2019). De plus, les femmes immigrantes constituent 39% de ce groupe.

En conclusion, le but de ce chapitre était d'analyser les facteurs qui peuvent contribuer à l'itinérance chez les femmes. Le prochain chapitre fera place à l'exploration des réalités et des stratégies de survie que les femmes mettent en place pour faire face à leur quotidien en situation d'itinérance. Étant donné que les femmes vivent des réalités particulières, il est nécessaire de comprendre leurs besoins avant tout, pour ensuite proposer de meilleures interventions.

## **Chapitre 3**

### **Réalités et stratégies de survie des femmes sans domicile fixe**

Le phénomène d'itinérance est en soi complexe et difficile à cerner, surtout lorsqu'il s'agit de l'itinérance des femmes puisqu'elles ne vivent pas leur itinérance de la même façon que les hommes (La rue des femmes de Montréal, juin 2010; Revue Du Cremis, 2015; Bourque, Grenier et collab., 2019). En fait, l'exposition dans la rue n'est pas sans conséquences pour les femmes car elles encourent divers défis et dangers au quotidien (Laurendeau, 2019; Rech, 9 juillet 2019 dans L'encyclopédie canadienne). Ces défis incitent les femmes à mettre en place des stratégies de survie pour répondre à leurs réalités quotidiennes, notamment pour cacher leur réalité et préserver leur dignité et leurs liens sociaux (Grenier, Thibault, Bourque et collab., 2019). Les dangers et défis auxquels font face ces femmes sont multiples. Dans le cadre de ce troisième chapitre, je vais d'abord examiner les défis quotidiens auxquels font face les femmes en situation d'itinérance, en comparaison avec les réalités vécues par les hommes se trouvant dans cette même situation. Ensuite, j'exposerai les stratégies de survie développées par ces femmes.

#### **3.1 Les dangers et défis de la vie en situation d'itinérance**

Tel que souligné dans l'introduction de ce chapitre, le quotidien des femmes en contexte d'itinérance est semé d'embûches. En fait, la réalité des femmes en situation d'itinérance est marquée par des défis et dangers qui rendent compliqué leur quotidien. (Ménard-Dunn, 2017; La Rue des Femmes de Montréal : Portraits de l'itinérance au féminin, 2008). La littérature abordant la problématique des femmes en contexte

d'itinérance montre qu'en effet, ces dernières font l'objet de multiples complications dues à leur exposition à la rue (La Rue des Femmes de Montréal : Portrait de l'itinérance au féminin, 2008). Pour mieux cerner ces défis, je m'appuie sur plusieurs rapports et articles publiés par La Rue des femmes de Montréal et des journaux de presse.

D'après le rapport de la Rue des Femmes de Montréal, le fait d'être exposée à la rue est synonyme de dangerosité, ce qui n'est pas forcément le cas des hommes en situation d'itinérance car dans le cas des femmes en contexte d'itinérance, le risque de se faire agresser est beaucoup plus élevé en raison de leur vulnérabilité. Elles sont souvent moins capables de se défendre et cela augmente donc leur vulnérabilité face à la violence ainsi qu'aux abus (La Rue des femmes de Montréal, juin 2010). Marie-Christine Plante (2007, p.12) souligne, dans une section de son mémoire de recherche, que pour les femmes particulièrement, demeurer dans la rue provoque souvent de la violence et du stress. Ces facteurs journaliers impactent directement leur état de santé psychologique : « La vie dans la rue est marquée par la précarité et l'extrême pauvreté. Ainsi, chaque journée devient » un combat pour se nourrir, « se laver et dormir » (Plante, 2007, p.12). « Dans ce contexte, l'avenir, qu'il soit loin ou rapproché, a désormais une importance relative (Plante, 2007, p.12).

### **3.1.1 Les violences physiques et sexuelles**

Selon *La Rue des femmes de Montréal* (juin, 2010), les femmes itinérantes subissent surtout de la violence physique. À titre d'exemple, il y a lieu de citer l'agression physique par une ou plusieurs entités, soient par un ou des hommes, d'autres femmes, et par des personnes connues ou inconnues. Les femmes en situation d'itinérance sont également vulnérables aux agressions sexuelles, à la séquestration et aux blessures corporelles. Les

femmes peuvent aussi être victimes de traite de personne, de vol et d'abus. Elles vivent également l'abandon social et plusieurs pensent à se suicider après avoir été victimes de telles atrocités. Quand les femmes sont violentées, elles ne portent le plus souvent pas plainte, et ce phénomène est dû au fait qu'elles sont apeurées par les agresseurs ou par la stigmatisation de la société et du système de justice (La Rue des femmes de Montréal, juin 2010).

### **3.1.2 Les défis de l'accès aux services sociaux et de santé**

D'après le chapitre de Marie-France Thibaudeau cité dans Laberge et ses collaborateurs (2000), il paraît évident de constater que l'accès aux soins de santé et des services sociaux n'est pas une mince affaire pour les femmes en situation d'itinérance, et ce en raison de trois indicateurs. Le premier indicateur concerne la dimension géographique, qui tient compte de la proximité d'un établissement de soins permettant à toute personne nécessitant un soin quelconque de s'y rendre physiquement sans qu'elle soit contrainte par la distance. Le deuxième indicateur porte sur l'aspect financier, c'est-à-dire les coûts financiers qui sont associés aux soins et aux consultations dans les services de santé. Le dernier indicateur renvoie à l'aspect organisationnel, soit la facilité avec laquelle obtenir ou non des rendez-vous médicaux ainsi que la possibilité de consulter sans avoir pris de rendez-vous. De plus, l'auteure évoque que bien souvent, dans le cas de la population vivant en contexte de sans-abrisme, cette dernière n'a pas la capacité d'assumer les coûts (Marie-France Thibaudeau cité dans Laberge et de ses collaborateurs, 2000). Cela est encore plus vrai lorsqu'il s'agit des femmes, notamment des femmes immigrantes, racisées et autochtones en raison de leurs conditions de vie précaires.

Cynthia Lewis (mars, 2016) souligne que ce ne sont pas toutes les ressources qui sont adaptées pour répondre aux particularités des différentes catégories de femmes vivant en contexte d'itinérance au Québec. D'après sa recherche, près de 70% des organismes participants n'accueillent que rarement, voire jamais, des femmes autochtones, des femmes qui s'adonnent au travail du sexe ou des femmes avec un handicap (39%) (Lewis, mars 2016). De plus, environ 50 % des organismes consultés dans le cadre de cette étude affirment ne pas être suffisamment équipés pour répondre aux besoins spécifiques des femmes autochtones (Lewis, mars 2016). Cette même recherche indique également que presque 65 % de ces milieux ont constaté une hausse majeure de la fréquentation des femmes immigrantes avec ou sans enfants (Lewis, mars 2016). De plus, 69% des organismes commencent à accueillir un plus grand nombre de femmes âgées qui sont âgées de 65 ans et plus, de même que des femmes victimes de violence (57%) (Lewis, mars 2016). Selon Alex Abramovich (Canadian Observatory on Homelessness, 2014), les femmes issues de la communauté LGBTQ+ subissent de la discrimination de genre dans les organismes venant en aide à cette population marginalisée. Effectivement, elles disent devoir « se soumettre à des normes de féminité élevées afin de recevoir les mêmes services que ceux reçus par les femmes non-trans » (Canadian Observatory on Homelessness, 2014, par.8).

Force est de constater, en effet, qu'il existe une vision dichotomique au sujet de l'utilisation des services sociaux et de santé (Dufor, 2015; Parrillo, 2017; Bellot et Richard, 2017). D'une part, certain.es chercheur.es et intervenant.es expliquent que certaines femmes vont utiliser les ressources qui sont à leur disposition afin de les aider à répondre à leurs soins d'hygiène, notamment lors de leur période de menstruations (Dufor, 2015;

Parrillo, 2017; Bellot et Richard, 2017). D'autre part, d'autres relatent en revanche que les femmes vont éviter le recours aux ressources en raison des trop nombreux obstacles qui se présentent à elles. Parmi ces obstacles, on trouve l'inaccessibilité du matériel hygiénique, le manque d'intimité dans les espaces de soins d'hygiène, encore plus dans les organismes communautaires mixtes comme les refuges d'urgence et les maisons d'hébergement pour personnes en difficulté. De plus, les difficultés rencontrées en raison de problèmes de mobilité ou de transport, sans oublier la peur de vivre de la violence ou du harcèlement dans les milieux où les ressources sont disponibles (Bellot et Rivard, 2017), font en sorte que des femmes évitent les services. Dans le cas des femmes immigrantes, le résumé d'une des recherches de Christine Walsh et ses collaborateurs (2011) explique que « les réfugiées et les immigrantes connaissent peu leur environnement et ne disposent que de peu de ressources pour lutter contre l'itinérance » (Walsh et ses collab., 2011, p.1), sans oublier les pressions culturelles auxquelles elles sont parfois soumises dans leur décision de chercher de l'aide. Leur statut d'immigration précaire de même que les difficultés linguistiques peuvent aussi exercer une influence dans cette prise de décision (Castro, et Villeneuve, 2019). Il est primordial que ces particularités soient prises en compte pour développer des services sociaux et de santé adaptés aux réalités des différents groupes marginalisés auxquels appartiennent les femmes.

### **3.1.3 L'accès difficile aux produits d'hygiène personnelle et menstruelle.**

Les femmes sans domicile fixe sont également exposées à de grands défis lorsqu'il est question de gérer leurs périodes de menstruations, en raison des coûts élevés des produits d'hygiène qui les forcent bien souvent à faire un choix entre acheter de la nourriture ou

acheter ces produits (Fred Victor, consulté le 26 mars 2023; Dupéré, avril 2023). De ce fait, la plupart des femmes mettent en place des alternatives non conformes aux normes sanitaires, c'est-à-dire qui ne sont pas hygiéniques, comme des chaussettes, des sacs en plastique, des serviettes ou des bandes de tissu, « ce qui les expose à un risque élevé d'infection » (Fred Victor, p. consulté le 26 mars 2023).

Une étude menée aux États-Unis par Dufor sur l'accessibilité aux soins de base des femmes itinérantes va dans le même sens que l'article de l'organisme Fred Victor en expliquant le besoin d'adopter des comportements d'hygiène personnelle en matière de « lavage des mains, de soins-bucco-dentaires », ainsi que d'« élimination adéquate des matières fécales » (Dufor, 2015, p. 12, notre traduction). Toutefois, l'autrice signale aussi la difficulté d'accéder aux produits nécessaires pour ce faire. En effet, les écrits dressent un portrait négatif des ressources disponibles pour cette population. Entre autres, plusieurs études américaines dénoncent le manque d'accès aux ressources nécessaires aux besoins de menstruations (Dufor, 2015; Parrillo, 2017; Phipps, Dalton et collab., 2019). En particulier, l'étude de Parrillo relate que « le manque d'accès aux produits hygiéniques pour les femmes sans-abris est une injustice dévastatrice et négligée dans le domaine de la santé qui doit être corrigée » (Parrillo, 2017, p.14, notre traduction). De plus, selon quelques témoignages tirés de ce même article, les intervenantes décrivent la manière dont les femmes s'y prennent pour gérer ce manque de ressources : « Les femmes ont parlé de l'accès limité aux toilettes des refuges pendant la journée et de l'absence d'accès aux produits féminins; elles ont résolu ce problème de manière inadéquate en utilisant du papier de toilette comme serviettes en tissu de fortune » (Parrillo, 2017, p.14, notre traduction).

### **3.2 Les stratégies de survie**

Étant dépourvues des ressources nécessaires leur permettant de répondre à leurs conditions de vie, les femmes itinérantes développent néanmoins des stratégies qui sont souvent considérées, par les chercheurs·euse·s, à haut risque pour leur sécurité. Cependant, du point de vue des femmes en question, ces stratégies peuvent être perçues comme étant le meilleur choix qui s'offre à elles dans leur contexte (Bellot, 2017; Bourque, Grenier et collab., 2019). Ces stratégies peuvent être regroupées en deux grandes catégories distinctes, soient les stratégies visant à assurer leur sécurité et celles visant à répondre à leurs besoins physiques et matériels. À présent, nous allons considérer ces deux éléments dans les paragraphes qui suivent.

#### **3.2.1 Les stratégies afin d'assurer sa sécurité**

La littérature est peu abondante en ce qui concerne les stratégies de survie des femmes en contexte d'itinérance, mais les quelques articles qui en parlent soulignent certains éléments pertinents. D'abord, les recherches relatent que chez les femmes en situation d'itinérance, quelques-unes vont se mettre en couple avec des hommes afin de se protéger de tout acte de violence (Femmes itinérantes à l'abri de la violence 2016; Côté, Flynn et collab., 2017; Bourque, Grenier et collab., 2019; Grenier, Grenier et collab., 2020). Toutefois, des chercheur.es qualifient cela de fausse sécurité puisque les hommes avec qui ces femmes se mettent en couple sont souvent eux-mêmes les auteurs des actes de violence faits à leur rencontre (Femmes itinérantes à l'abri de la violence 2016; La rue des femmes, juin 2010; Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté, avril 2012). Selon un des rapports de l'organisme « La rue des Femmes de Montréal » publié en juin 2010, bien que

les chercheur.es reconnaissent que les hommes itinérants sont parfois victimes de certains actes de violence, il est souligné que les femmes se trouvant en contexte d'itinérance ont souvent un lourd passé d'abus physiques et psychologiques qui leur inflige des préjudices sur le long terme (La rue des Femmes de Montréal, juin 2010; Bellot et Rivard, 2017). D'autres travaux empiriques vont aussi dans le même sens, en ajoutant aux divers abus subis celui des violences sexuelles (Watson, 2011, cité dans Bellot, Rivard, 2017; Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté, avril 2012; Côté, Flynn et collab., 2017; Grenier, Grenier et collab., 2020; Bani-Fatemi, Malta et collab., 2020).

Outre cette stratégie de protection aux effets bénéfiques relatifs, des femmes vont au contraire négliger leur apparence ou adopter des comportements agressifs afin de ne pas attirer l'attention des hommes (Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté, avril 2012; Femmes itinérantes à l'abri de la violence 2016; Bellot et Rivard, 2017; Côté, Flynn et collab., 2017). D'autres vont acquérir un chien en vue d'assurer leur sécurité dans les rues (Bellot et Rivard, 2017). Dans d'autres cas, « elles peuvent commettre une infraction mineure pour être incarcérées ou bien inventer ou exagérer un problème médical pour être hospitalisées » (Novac et al., 1998, p. 8, cité dans Lavallières, 2004, 19). De plus, étant donné que les femmes sont en général vulnérables à la violence, certaines femmes en situation d'itinérance vont chercher à bien paraître pour éviter que leur situation ne soit dévoilée (Gélineau, Dupéré et collab., 2015 dans CREMIS; Demers-Lemay, 2022 dans Gazette des femmes). Elles agissent ainsi non seulement pour éviter de perdre la garde de leurs enfants, mais également pour ne pas encourir des risques de violence (La rue des Femmes de Montréal, juin 2010; Rapport sur femmes itinérantes à l'abri de la violence, 2016; Ménard-Dunn, 2017).

### **3.2.2 Les stratégies pour gagner sa vie ou contourner le besoin d'argent**

Dans l'optique de répondre à leurs besoins économiques et matériels, certaines femmes en situation d'itinérance vont acheter à crédit et augmenter leurs dettes, ou vendre des objets qui leur sont précieux (Rapport sur femmes itinérantes à l'abri de la violence, 2016; Ménard-Dunn, 2017; Bellot et Rivard; 2017). Il peut toutefois arriver que pour subvenir à leurs besoins de base, des femmes en situation d'itinérance s'adonnent à des activités criminelles telles que le vol à l'étalage, la vente de drogues et le travail du sexe (Landreville, Laberge et collab., 1998; Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté, avril 2012; Revue du Cremis, 2015; Grenier, Grenier et collab., 2022). Pour ce qui concerne la prostitution, ces femmes offrent souvent des services sexuels dans le but d'être hébergées un moment, de pouvoir se laver ou d'obtenir un repas (Grenier, Grenier et collab., 2020, p.7; Revue du Cremis, 2015; Côté, Flynn et collab., 2017). Cela dit, le travail du sexe est généralement utilisé en dernier recours; dès que les femmes détectent d'autres stratégies de survie qui sont moins dénigrantes, elles délaissent le travail du sexe et pratiquent de préférence les autres recours (Côté, Flynn, et collab., 2017).

### **3.2.3 Les stratégies d'occupation de l'espace public**

La présence des femmes itinérantes dans les lieux publics a pendant longtemps été considérée comme socialement inacceptable en raison de la discrimination de genre qui persiste dans notre société (Les Maisons de l'Ancre, 2019). Dans l'étude de Casey Rionach et ses collaborateur.es (2008), le recours à l'espace public par certaines femmes sans domicile fixe peut avoir une toute autre signification que celle souvent perçue. De ce fait, certains des écrits consultés, notamment ceux de Casey Rionach (2007), ont soulevé deux

stratégies opposées utilisées par les femmes en situation d'itinérance. D'une part, il y a des femmes qui choisissent de vivre l'itinérance de manière ouverte et visible, c'est-à-dire d'habiter dans les rues (Rioanch, 2007). Dans un autre des écrits de Rioanch et ses collaborateur.es (2008), les chercheur.es affirment que le fait que les femmes occupent l'espace public démontre une certaine forme d'affirmation de « leur droit à être dans ces espaces et de contester les règles d'occupation légitime qui les rendent indésirables » (Rionach et collab., 2008, p. 8).

D'autre part, tel que mentionné en introduction, de nombreuses recherches sur l'itinérance féminine montrent que la présence des femmes dans la rue est beaucoup moins apparente que celle des hommes (Laberge et collab., 2000; Bourque, Grenier et collab., 2019). En effet, les femmes en situation d'itinérance sont moins visibles dans les rues, car ces dernières ont développé des mécanismes de survie (La Rue des femmes de Montréal, 2008; Bourque, Grenier et collab., 2019; Grenier, Thibault et collab., 2019). Les mécanismes incluent l'hébergement temporaire chez des membres de la famille ou chez des clients en échange de services sexuels.

Maintenant que nous avons abordé les défis de la vie en situation d'itinérance pour les femmes, ainsi que leurs stratégies de survie, le tout dernier chapitre fera ressortir les divers services existants en matière d'itinérance au Canada, notamment au Québec

## Chapitre 4

### **Les services existants en matière d'itinérance des femmes au Canada et au Québec**

Ce chapitre consiste à examiner la question de l'offre de services en itinérance, en mettant en évidence les disparités entre les ressources disponibles pour les hommes et celles disponibles pour les femmes au Québec. Des écrits font en effet état de la disponibilité des services sociocommunautaires qui sont beaucoup plus développés pour les hommes itinérants, alors que dans le cas de l'itinérance chez les femmes, le manque d'offres adaptées d'accompagnement est criant (Bellot et Rivard, 2017; Roy-Brunet; 25 septembre 2019; Benjamin, 26 avril 2023). D'ailleurs, les politiques en matière de lutte contre l'itinérance au Québec ne font pas mention des femmes. En plus de cela, certaines recherches expliquent cette absence de prise en considération des besoins des femmes itinérantes par les services publics par le caractère invisible de leur itinérance. En premier lieu, j'aborde le rôle de l'État dans la lutte contre l'itinérance et sa responsabilité dans la prise en charge du phénomène de l'itinérance féminine. En second lieu, les types de refuge existants ainsi que les services disponibles vont être abordés, suivis du manque de services réservés aux femmes se trouvant à la rue. Enfin, le chapitre se termine sur le manque d'inclusion des services actuellement offerts aux femmes en situation d'itinérance.

#### **4.1 L'implication de l'État en matière de lutte contre l'itinérance**

Pour aborder les programmes destinés aux personnes en situation de sans-abrisme, il convient de prendre en compte plusieurs publications canadiennes et québécoises. Le gouvernement fédéral s'est engagé à lutter contre l'itinérance à l'échelle nationale en

mettant en place un programme intitulé « Vers un chez-soi », lequel consiste en un programme qui se veut à caractère communautaire et dont le but est de prévenir et réduire l'itinérance au Canada. Cette politique permet de soutenir financièrement les organismes communautaires urbains et ruraux en vue de les aider à subvenir à leurs besoins locaux en matière d'itinérance. De plus, elle s'appuie sur la stratégie nationale en matière d'emploi, laquelle cherche à fournir un logement abordable aux Canadiens (Stratégie nationale sur le logement, 2016-2017). En dépit de cette volonté gouvernementale, force est de constater qu'« il y a eu très peu d'investissement pour accroître les services en itinérance » (Larochelle-Guy, 27 juillet 2020, consulté le 09 avril 2023). Pour ce qui est du Québec, le gouvernement s'est doté d'un plan stratégique interministériel pour la période de 2021 à 2026 contenant cinq axes d'action : rendre accessibles des logements abordables, rendre beaucoup plus accessibles les soins de santé et sociaux, favoriser l'accès à un meilleur revenu par l'éducation et l'amélioration de l'insertion socioprofessionnelle, diminuer la judiciarisation de l'itinérance et améliorer la cohabitation entre les personnes itinérantes et la population locale (Ministère de la santé et des Services sociaux; s'allier devant l'itinérance 2021-2026). Ce plan stratégique se base sur trois orientations distinctes mais qui ont toutes les mêmes finalités, soit la prévention, l'accompagnement et l'intersectionnalité.

#### **4.2 Les types d'hébergement en itinérance disponibles au Québec**

Il est important de souligner l'existence de différents types de ressources qui sont mis à la disposition des femmes en situation d'itinérance. D'abord, il faut savoir que les refuges d'urgence pour les personnes en situation d'itinérance visent à offrir des services de courte

durée et dans les conditions suivantes (Gaetz, Barr et ses collab., 2014) : les séjours doivent durer moins de trois mois, le taux de rotation annuel doit être élevé et ces refuges doivent fournir des services d'hébergement en situation de crise (Emploi et Développement social Canada: Étude nationale sur les refuges, 2005-2016). Par ailleurs, les logements transitoires représentent une forme de logements temporaires dont le but est de compenser la période durant laquelle la personne se trouve en itinérance jusqu'à ce qu'elle ait à un logement stable et définitif (Gaetz, Barr, et collab., 2014). Bien souvent, ces ressources ne se limitent pas à offrir uniquement un logement, mais elles offrent d'autres services qui vont au-delà des besoins de base.

Selon les informations disponibles au sujet du nombre d'organismes et de maisons d'hébergement destinés aux personnes en difficulté, en particulier en itinérance, en 2017 on recensait au Québec 75 refuges de type d'urgence. Ce nombre est passé à 65 en 2018, puis est remonté à 76 en 2019 (Infrastructure Canada, 21 avril 2022). Ces chiffres permettent de tirer deux conclusions : premièrement, entre 2017 et 2019, il y a eu une légère augmentation du nombre de refuges disponibles dans la province (Emploi et développement social Canada : Rapport sur la capacité d'hébergement 2019). Deuxièmement, durant l'année 2018, environ dix refuges étaient indisponibles (Emploi et développement social Canada ,2019), donc on peut penser qu'ils étaient fermés. Par ailleurs, ce même document souligne que les types de refuges d'urgence sont catégorisés en fonction de la clientèle desservie. Il est possible de constater que la province de Québec compte 26 refuges d'urgence mixtes, 8 refuges exclusivement réservés aux hommes et 13 refuges dédiés aux femmes (Emploi et développement social Canada : Rapport sur la capacité d'hébergement 2019).

Au-delà de ces deux rapports évoqués précédemment, il existe un éventail d'articles de journaux venant de différentes sources soulignant le manque criant de ressources qui persiste dans la province (Goudreault, 11 octobre 2022). Un article publié dans le Devoir s'appuie sur le résultat du dénombrement des personnes en situation d'itinérance qui a eu lieu en 2018, pour montrer une hausse de 8% du nombre de personnes se trouvant en situation d'itinérance « visible » (Goudreault, 11 octobre 2022). Selon monsieur Goudreault, ce taux pourrait grimper dans le prochain dénombrement qui sera disponible à l'automne 2023 (Goudreault, 11 octobre 2022). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette pression constante sur les refuges, par exemple la crise du logement, l'inflation, de même que la crise sanitaire (COVID-19) (Goudreault, 11 octobre 2022). Cela est sans compter la saison hivernale, qui contribue tous les ans à une augmentation de la demande pendant les mois les plus froids.

Plusieurs organismes montréalais et d'autres régions de la province de Québec œuvrent auprès des personnes vivant en contexte d'itinérance, par exemple La Rue des femmes de Montréal, Auberge Madeleine, Chez Doris, Logis Rose-Virginie, et autres. Ces organismes offrent des logements temporaires pour certains, et d'autres à long terme. Ainsi, ils interviennent sur le plan relationnel et psychologique, fournissant également de l'accompagnement à presque tous les niveaux, et des services post-hébergement (La Rue des femmes de Montréal; Auberge Madeleine; Chez Doris). L'organisme Chez Doris a annoncé récemment une nouvelle offre de services de logement pour les femmes en contexte d'itinérance et qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance afin de réduire l'itinérance chez les femmes. En attendant que ce projet soit réalisé, et bien qu'il existe une variété d'organismes qui travaillent en étroite collaboration

avec les personnes en contexte d'itinérance, il reste que la province nécessite un plus grand nombre de ressources pour répondre aux besoins grandissants de ces personnes. À part cela, il y a des plans d'action existants qui prônent des logements abordables. Ils sont régis autour de cinq principes de base : avoir accès à un logement immédiatement, permettre à la personne nécessitant le logement de faire des choix puisqu'elle a des droits et une capacité d'autodétermination, fournir une orientation visant à favoriser un meilleur rétablissement de la personne, assurer le suivi des soutiens individualisés, et favoriser l'intégration sociale et communautaire de la personne en vue de briser son isolement social, notamment en l'aidant à renforcer son réseau social (Gaetz, 2013). En dépit de cette volonté d'offrir des services adéquats, l'insuffisance des services destinés aux femmes se trouvant en contexte d'itinérance constitue un obstacle majeur.

#### **4.3 Le manque de refuges dédiés aux femmes et adaptés à leurs réalités**

Avant même d'aborder le recours aux ressources pour les besoins personnels des femmes, il me semble pertinent d'attirer l'attention sur le manque de services pour ce groupe de population itinérante qui ne cesse pourtant de prendre de l'ampleur au Québec (Margier, 2014; Bellot, et collab, 2016; Bellot et Richard, 2017; Roy-Brunet, 2019). En 2019, la Fédération des maisons d'hébergement pour les femmes a rendu public une publication sur le manque de refuges disponibles pour répondre aux besoins des femmes qui sont victimes de violence conjugale et qui sont à risque de vivre une situation d'itinérance. Dans cette publication, la Fédération évoque que « plus de 10000 demandes d'hébergement sont refusées chaque année » (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2019). Encore plus, divers articles soulignent l'implication de la pandémie de

COVID-19 dans la disposition des ressources pour les femmes en difficulté (Surprenant, 2020; Martel, 2020; Flynn, Turcotte et collab, 2022). Face au manque de logements pour répondre aux besoins essentiels de ces femmes, les intervenantes se sentent impuissantes et ne cessent de dénoncer les violations des droits de ces femmes.

Le 15 décembre 2018, Raphaëlle Corbeil publie un article sur la nécessité d'avoir beaucoup plus de ressources dans la région de Montréal. Les gestionnaires des ressources se plaignent d'être débordés et de n'être pas en mesure de faire face à l'augmentation constante de l'itinérance. À titre d'illustration, le directeur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal déclare que durant l'année 2018, l'organisme est passé de «205000 à 230000 nuitées enregistrées juste pour les hommes » (Corbeil, 15 décembre 2018). Du côté des femmes, les organismes ont enregistré une augmentation moyenne de 134% de demandes par mois (Corbeil, 15 décembre 2018). En plus de cela, durant l'année 2017, les responsables ont dû refuser environ 600 demandes d'hébergement. En 2018, le nombre de refus est passé à 2067 (Corbeil, 15 décembre 2018). « Il s'agit d'une augmentation de 244% par rapport à septembre 2017 » (Corbeil, 15 décembre 2018). Toutefois, ces données ne nous donnent pas suffisamment de détails au sujet du type de personnes qui se voient refuser des demandes de logement. Selon la responsable de la Maison Marguerite, cette hausse des demandes peut s'expliquer par divers facteurs comme le vieillissement de la population vulnérable, l'isolement social, l'inaccessibilité des logements abordables, etc.

La journaliste Jeanne Corriveau rapporte que dans les données recensées, sur les 45 établissements répartis dans 15 régions au Québec, 41 ont participé au projet d'études sur l'utilisation des ressources d'hébergement d'urgence. Cette étude permet de réaliser que

« les RHU disposaient de 1263 lits d'urgences, dont 130 pour les femmes et 967 pour les hommes, en plus de 166 lits mixtes » (Corriveau, 6 décembre 2014, consulté le 7 avril 2023). À L'échelle du Québec, le taux d'occupation des lits est estimé à 78,8%, « soit 357495 nuitées sur les 453483 disponibles » (Corriveau, 6 décembre 2014, consulté le 7 avril 2023). Or, cette moyenne cache une disparité homme/femme importante : tandis que le taux d'occupation des femmes s'élève à 103,9%, celui des hommes est à 85,7% (Corriveau, 6 décembre 2014, consulté le 7 avril 2023).

Toujours dans ce même ordre d'idées, Marina Boulos, la directrice générale de l'organisme Chez Doris, souligne que les femmes en contexte de sans domicile fixe constituent 25% de la population itinérante. « [Or], sur les 1000 lits disponibles pendant l'hiver, seulement une centaine est réservée aux femmes. Il y a un manque criant de ressources pour les femmes la nuit » (Corbeil, 15 décembre 2018). Madame Boulos attribue cette hausse aux demandeuses d'asiles ayant traversé la frontière canado-américaine (Corbeil, 15 décembre 2018). L'organisme Chez Doris dessert également les femmes autochtones et Inuit se trouvant en situation d'itinérance et ce, depuis 2015. Grâce à une subvention venant de la part de Service Canada, l'organisme est en mesure d'offrir le soutien dont ces femmes ont besoin pour faire face à leurs réalités (Chez Doris, consulté le 09 avril 2023). Cela dit, il importe également que toute personne se trouvant en difficulté puisse avoir accès à des ressources adaptées, c'est-à-dire à des services qui répondent réellement à leurs besoins à court et long terme, surtout lorsqu'il s'agit de difficultés complexes (Rapport sur l'itinérance au Québec cadre de référence, 2008; CREMIS). Dans un rapport du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, les chercheurs affirment que lorsqu'il s'agit de l'offre de services aux personnes en situation d'itinérance,

il est incontournable de tenir compte de l'aspect multidimensionnel de leurs besoins puisqu'« en l'absence d'un système de services qui tient compte de la nature multi-problématique, à long terme et répétitive de ses besoins, la personne itinérante a peu de chance de s'en sortir » (Rapport sur l'itinérance au Québec cadre de référence, 2008, p.27). Bien qu'on reconnaisse la nécessité de prendre en considération la complexité de la problématique dans laquelle se trouve la personne, cela n'empêche pas qu'il existe des lacunes dans l'application de cette vision une fois sur le terrain. En fait, selon l'article de Monique Phipps et ses collaborateur.es, les auteur.es identifient diverses barrières systémiques pouvant empêcher les femmes sans domicile fixe d'avoir accès aux ressources dont elles ont besoin. En effet, ces auteurs expliquent que :

« [l]'accès aux services peut être difficile pour des raisons telles que l'incapacité à faire de la santé une priorité, le manque de moyens financier pour payer les soins, les difficultés de transport, elles sont découragées par les longs délais d'attente, et certaines ont le sentiment d'être stigmatisées par les prestataires de soins de santé (Arangua et al., 2005) » (cité dans Phipps, Dalton et collab., 2019, p. 7, notre traduction).

Cette recherche n'a pas été réalisée dans un contexte canadien ou québécois, mais les obstacles identifiés dans cette étude sont similaires à ceux rencontrés par les femmes vivant en contexte d'itinérance au Canada et au Québec (Gélineau, Dupéré et collab., 2015; Phipps, Dalton et collab., 2019). Si les ressources sont dans l'incapacité de répondre adéquatement aux besoins des femmes en itinérance, on peut s'attendre à ce que ces mêmes ressources soient encore moins disponibles pour les femmes en itinérance faisant partie de la communauté LGBTQ+, les communautés autochtones, et bien d'autres (La Rue des femmes, 2011; Abramovich, 13 juin 2014; Lortie, 2019, consulté le 30 mars 2023).

#### 4.4 Les défis de l'inclusion dans les services offerts

En effet, jusqu'à présent, la province de Québec ne dispose pas de ressources en itinérance pour les gens issus de la communauté LGBTQ+, c'est-à-dire ni de maisons d'hébergement, ni de refuges d'urgence. Il est vrai qu'il existe quelques ressources qui accompagnent les femmes de tous horizons qui sont en situation d'itinérance, mais elles sont insuffisantes. Dans une publication de La Presse, il est souligné que Montréal a besoin de refuges qui répondent mieux aux besoins spécifiques des personnes concernées, comme les personnes âgées, les jeunes, les personnes s'identifiant à la communauté LGBTQ2+, les femmes autochtones, etc. (Abramovich, 13 juin 2014). Il est rapporté dans le *Homeless Hub* qu'un jeune sur trois est susceptible de se voir refuser dans les refuges pour les personnes vivant en contexte d'itinérance en raison de son identité sexuelle ainsi que pour son expression de genre (Abramovich, 13 juin 2014). Diverses explications sont données pour faciliter la compréhension de cette discrimination envers les jeunes trans n'ayant pas de domicile fixe. Les raisons énumérées sont les suivantes : la transphobie, la violence sexuelle, le rejet et le refus d'avoir accès aux refuges.

Un autre rapport fait état brièvement de la situation des femmes trans. Il mentionne que les femmes trans se voient refuser dans la majorité des refuges si leur changement de sexe n'a pas été fait légalement (ConcertAction femmes Estrie, 2016, Femmes itinérantes : À l'abri de la violence). De plus, ces femmes n'ont pas forcément suffisamment les moyens économiques pour entamer cette rude démarche. Le fait de se voir contraintes de séjourner dans les ressources pour hommes en contexte d'itinérance ne les arrange pas, tandis que « leur présence dans les ressources pour femmes peut mettre mal à l'aise les autres femmes » (ConcertAction femmes Estrie, 2016, Femmes itinérantes : À l'abri de la violence).

D'ailleurs, un organisme communautaire de Toronto propose aux refuges d'adapter leurs offres de services en fonction des besoins des femmes issues de la communauté LGBTQ+, notamment des femmes trans, en mettant à leur disposition des chambres avec deux lits ou des chambres privées avec une salle de bain. De plus, l'organisme recommande d'avoir des programmes de formation continue afin que le personnel soit mieux outillé pour offrir des services adéquats à ces groupes de femmes en particulier (Fortier, Brais et Savignac, 11 août 2019, consulté le 30 mars 2023).

Cependant, il ne fait aucun doute que les ressources sont dans l'incapacité de fournir l'aide nécessaire et qu'il est pressant d'augmenter les subventions à travers les régions, tant urbaines que rurales, afin de mieux répondre à la demande croissante et diversifiée en matière d'hébergement et d'accompagnement des femmes en situation d'itinérance.

## **Conclusion et recommandations**

Au sein de ce mémoire, il a été montré que la problématique de l'itinérance féminine est encore méconnue au Canada, plus particulièrement au Québec, et ce en dépit de son expansion. La littérature abordant cette problématique souligne en effet de nombreuses lacunes par rapport à la reconnaissance des femmes qui se trouvent en situation d'itinérance. Pourtant, des écrits ont évoqué qu'au-delà des hommes se trouvant en contexte d'itinérance, les femmes sont également exposées à cette réalité, mais souvent de façon invisible et différenciée selon les groupes marginalisés auxquels elles appartiennent (Gélineau, Brisseau et collab., 2008; Bellot et Rivard, 2017; Dossier de Presse : Femmes et itinérance en 2019). Le présent travail a cherché à montrer que ce n'est pas parce que les femmes sont moins visibles dans les rues que cela veut dire qu'elles ne vivent pas cette réalité. Au contraire, le constat est qu'il existe certains mécanismes systémiques et oppressifs, par exemple la socialisation de genre et le cercle vicieux des séries de violences dont les femmes peuvent faire l'objet au quotidien. Tout ceci peut favoriser leur entrée dans une situation d'itinérance, y compris l'invisibilité de leurs épisodes d'itinérance. À la lumière de tout ce qui précède, ce travail de recherche visait à démystifier l'itinérance féminine au Québec. Pour ce faire, ce mémoire a été divisé en quatre chapitres abordant chacun diverses particularités de ce phénomène. Le premier chapitre a permis de prendre connaissance, d'une part, du cadre d'analyse dans lequel s'inscrit cette recherche, à savoir l'approche féministe intersectionnelle, ainsi que, d'autre part, de la méthodologie empruntée. Celle-ci consistait en un bilan critique qui a permis de procéder à une analyse thématique. Pour ce qui est du deuxième chapitre, ce dernier portait sur les différents mécanismes pouvant conduire les femmes à la rue, alors que le troisième chapitre

permettait de prendre connaissance des réalités quotidiennes de ces femmes (défis, stratégies de survie). Le dernier chapitre a permis de prendre connaissance brièvement des services existants, à savoir les types de ressources disponibles pour répondre aux besoins des femmes en situation d'itinérance, le rôle que joue l'État en matière de lutte contre l'itinérance, les types d'hébergement en itinérance au Québec. De plus, le manque d'accès aux refuges adaptés aux besoins des femmes qui leurs sont destinés a été abordé.

Le bilan critique du portrait de l'itinérance chez les femmes au Québec a permis en fait de réaliser que de plus en plus, la problématique de l'itinérance chez les femmes devient préoccupante au Québec, bien qu'elle soit un peu difficile à cerner vu que les femmes la vivent souvent de façon cachée (Laberge, 2000; Bourque, Grenier et Thibeault et collab., 2019). Cela rend difficile la mise en place de mesures appropriées afin d'intervenir auprès de cette population vulnérable. Mis à part le fait que les services existants ne prennent pas en compte les besoins particuliers des femmes – par rapport à ceux des hommes –, il s'avère que les femmes itinérantes ne forment pas non plus un ensemble homogène et vivent différents types d'oppression selon leur positionnement dans les structures sociales (Bilge, 2009; Harper et Kurtzman, 2015). Elles font donc face à plusieurs barrières systémiques. Les divers travaux consultés présentent certaines recommandations afin de mieux répondre aux besoins de ces femmes. En dépit de ces recommandations existantes, il est possible d'observer que la problématique de l'itinérance chez les femmes persiste. Plutôt que de présenter une nouvelle liste de recommandations, il me paraît plus pertinent de revenir sur certaines recommandations existantes afin d'inciter les acteurs politiques et les intervenant.es sociales à revoir leurs pratiques selon les principes de l'intervention féministe intersectionnelle ainsi qu'à tenir compte de la pratique réflexive dans leurs façons

de faire pour un meilleur accompagnement auprès de ces femmes. À cette fin, voici sept axes d'action, lesquels ont été sélectionnés dans la littérature où ont émergé des réflexions tirées de ce bilan des connaissances.

### **Sept axes d'action pour un accompagnement plus inclusif des femmes vivant en situation d'itinérance au Québec**

- ❖ Mener une vaste enquête provinciale pour avoir une meilleure connaissance du nombre et des caractéristiques socio-démographiques des femmes se trouvant en situation d'itinérance au Québec (Stratégie d'accès : Aux services de santé et aux services sociaux pour personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, 2018);
- ❖ Évaluer les besoins de chaque ville en matière de lutte contre l'itinérance, notamment celle des femmes;
- ❖ Analyser les politiques récentes existantes en matière d'itinérance afin de voir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas pour corriger les lacunes et ainsi mieux encadrer les instances venant en aide à ces femmes;
- ❖ Intervenir au niveau de l'éducation populaire afin de démystifier l'itinérance féminine au sein de la société (Groleau, 1999; Bellot et Rivard, 2017);
- ❖ Avoir une table de concertation entre les différentes parties prenantes telles que: la ministre à la condition féminine et aux droits des femmes, les intervenantes sociales, les femmes ayant eu un passé d'itinérance, etc. (Bellot et Rivard, 2017);
- ❖ Développer des partenariats entre les différents secteurs afin de donner une réponse multidimensionnelle à l'itinérance des femmes;

- ❖ Favoriser une approche inclusive visant à desservir toutes femmes en situation d'itinérance.

À ces sept axes d'action s'ajoute la transformation des formes d'intervention auprès des femmes itinérantes. La section qui suit présente quelques principes d'intervention féministes qui, selon certain.es chercheur.es, sont à adopter dans l'intervention auprès des femmes.

### **Pour une intervention féministe intersectionnelle**

Mylène Bigaouette et ses collaboratrices (2018) soulignent que les pratiques d'intervention auprès des femmes doivent reposer sur les grandes valeurs principales de l'intervention féministe. À titre d'exemple, parmi ces valeurs on trouve celle de la *sécurité*, qui met les femmes au centre de toute intervention. On trouve aussi la *dignité*; contrairement à la violence et à l'oppression, « [c]ette valeur est particulièrement importante dans le cadre de la démarche proposée à travers ce guide pour éviter l'exclusion, la discrimination ou la revictimisation des femmes avec lesquelles l'alliance peut-être plus difficiles à établir » (Bigaouette, Cyr et collab., 2018, p.8), comme ce peut être le cas avec des femmes vivant en contexte d'itinérance. Il y a aussi la valeur de *l'autodétermination*. Selon les auteures, ce principe occupe une place importante dans l'intervention auprès des femmes car il permet de rompre avec les stéréotypes sexistes qui forcent les femmes à se conformer aux autres. En intervention auprès des femmes, il est impératif que les intervenantes favorisent le respect de leurs choix et qu'elles leur offrent les conditions nécessaires afin de prendre le contrôle de leur vie (Bigaouette, Cyr et collab., 2018). Une telle approche permet la réappropriation du pouvoir par les femmes, en leur permettant de

prendre leurs décisions de façon libre et éclairée et de s'affirmer en tant que personnes autonomes (Bigaouette, Cyr et collab., 2018).

Corbeil et Marchand, quant à elles, ont suggéré plusieurs stratégies. Elles invitent notamment les intervenant-e-s à *soutenir et respecter les femmes dans leurs démarches*. Cela signifie de favoriser un accompagnement adéquat aux femmes dans leur quête d'amélioration de leur condition de vie et d'apprendre à respecter leurs décisions, leurs valeurs de même que leurs besoins. Elles encouragent également le fait d'établir une *alliance avec les femmes et un lien de confiance*. Les autrices rappellent en effet l'importance de s'unir avec les femmes et de faire en sorte que les personnes auprès de qui on intervient se sentent comprises, qu'elles sont importantes et qu'elles sont expertes de leurs propres vécues. Dans un contexte d'intervention interculturelle, il est de mise de favoriser une attitude d'ouverture aux divergences, c'est-à-dire de démontrer aux femmes en question un intérêt à vouloir comprendre leurs réalités diverses pour mieux les accompagner (Corbeil et Marchand, 2012). Une autre stratégie est de *favoriser l'empowerment des femmes*, c'est-à-dire la reprise de pouvoir sur leur vie. Les autrices invitent également à *travailler à la conscientisation des femmes en prenant en compte la pluralité et la complexité des expériences d'oppression*. De ce fait, il est important de démontrer aux femmes dans quelle mesure les différents mécanismes d'oppression – tels que idéologiques, politiques et économiques – peuvent affecter leur vie à tous les niveaux. Toujours selon Corbeil et Marchand (2012), il faut *favoriser des rapports égalitaires* dans la relation d'aide, ainsi que *briser l'isolement des femmes en développant leur solidarité*. Pour ce faire, elles soulignent que l'intervention de groupe est le meilleur instrument pour parvenir à cette fin puisqu'elle permet aux femmes de voir qu'elles ne sont pas isolées dans

leurs réalités et qu'elles peuvent s'unir afin de trouver des solutions collectives. Enfin, Corbeil et Marchand (2012) encouragent les intervenant-e-s à *lutter pour un changement individuel et social*. Sans trop aller dans le détail, ce principe d'intervention met de l'avant l'implication des femmes, à la fois individuellement et collectivement, afin d'exiger des changements dans leurs conditions de vie. Aussi faut-il encourager les femmes à s'impliquer au sein de la communauté afin de faire valoir leurs points de vue pour une amélioration des politiques sociales en matière d'assurance-emploi et de sécurité, de lutte contre les discriminations, etc. (Corbeil et Marchand, 2012).

...Apporter de tels changements aux pratiques d'intervention n'est pas une tâche facile et peut nécessiter une remise en question de soi. Dans cette optique, il est judicieux de considérer la pratique réflexive comme méthode pour analyser de façon critique ses pratiques d'intervention et améliorer la prise en charge des femmes vivant en contexte d'itinérance.

### **L'importance de la pratique réflexive dans les approches d'intervention**

La pratique réflexive permet de remettre en question ses pratiques d'intervention. Elle favorise une meilleure prise de conscience pour avoir le résultat escompté. C'est aussi un principe universel que les professionnel·les peuvent utiliser dans n'importe quel domaine afin de remettre en question leurs habiletés au niveau du savoir-être et du savoir-faire. D'après l'un des textes de Christopher Day (2001), « la réflexion sur la pratique est essentielle pour construire et entretenir la capacité des professionnels » (Day, 2001, p.4). De plus, elle permet de prendre en considération le contexte personnel, social, institutionnel et politique dans lequel une pratique d'intervention se déroule. Cet aspect reflète bien

l'approche féministe intersectionnelle puisqu'il laisse une ouverture à la possibilité de prendre en considération l'entrecroisement des différents systèmes d'oppression des personnes marginalisées, soient, dans le cadre de ce travail, des femmes vivant en contexte d'itinérance (Bilge, 2015; Harper et Kurtzman, 2015). D'autres chercheurs, comme Marc Bouet et Patricia Vallet, évoquent également que la réflexion permet de mieux cerner et comprendre les diverses situations auxquelles les intervenants font face dans le but d'analyser la pratique sans pour autant négliger les savoirs théoriques possédés par les intervenants (Bouet, 2004; Vallet, 2012). En résumé, la pratique réflexive est un dispositif favorisant non seulement la prise de conscience des multiples obstacles rencontrés sur le terrain, mais aussi de trouver d'autres moyens pour apporter les améliorations nécessaires (Day, 2001; Bouet, 2004; Vallet, 2012).

Ces différentes valeurs et stratégies devraient guider la prise en charge des femmes en situation d'itinérance, et ce tant au niveau des acteurs politiques et des concepteurs de politiques sociales que des intervenant.es sociaux.

## Bibliographie

Abramovich, Alex (2014). 1 jeune transgenre sur 3 se verra refusé l'accès d'un refuge en raison de son expression sexuelle/de son identité sexuelle. Canadian Observatory on Homelessness.

Andrien, L. & Sarrazin, C. (2022). La désinstitutionnalisation : fermer les établissements médico-sociaux ?. Dans : L. Andrien & C. Sarrazin (Dir), *Handicap, pour une révolution participative: La nécessaire transformation du secteur médico-social* (pp. 51-72). Toulouse: Érès.

Aranguiz, M., Fecteau, J-M. & Laberge, D. (2000). L'école de la précarité : vagabonds et errants à Montréal au tournant du siècle.

Association des femmes autochtones du Canada, « Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de recherche de l'initiative Soeurs par l'esprit » à la p 28, en ligne (pdf) : <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/2010-What-Their-Stories-Tell-Us-Research-Findings-SIS-Initiative-FR.pdf>

Bani-Fatemi, A., Malta, M., Noble., M. (2020 December 09). Supporting Female Survivors of Gender-Based Violence Experiencing Homelessness: Outcomes of a Health Promotion Psychoeducation Group Intervention. *Public Mental Health*. <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fpsy.2020.601540/full>

Belliard, C.M.(2020) Les luttes des suffragettes : 1903-1928. Diplômées, 2020, 100 ans de lutte (s) pour l'égalité, 272-273. hal-02939278

Bellot, C. & Rivard J., (2017), Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), 95-121. <https://doi.org/10.7202/1041700ar>

Bellot, C., Lesage-Mann., E., Fortin, V. & collab. (2012-2019). Judiciarisation de l'itinérance à Montréal : Des données alarmantes témoignent d'un profilage accru. Tiré de [http://rapsim.org/wp-content/uploads/2021/01/VF2\\_Judiciarisation-de-litinérance-à-Montréal.pdf](http://rapsim.org/wp-content/uploads/2021/01/VF2_Judiciarisation-de-litinérance-à-Montréal.pdf)

Bellot, C. & Sylvestre, M.-E. (2017). La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47, 11-44. <https://doi.org/10.7202/1040516ar>

Bellot C., Burns V., & Côté P., Flynn. (2018). Rendre visible l'itinérance au féminin, Rapport de recherche [ <https://www.scf.gouv.qc.ca/nouvelles/publications/detail/news/rendre-visible-litinérance-au-feminin-rapport-de-recherche/>].

Bernheim, E. (2017). Sur la réforme des mères déviantes : les représentations de la maternité dans la jurisprudence de la Chambre de la jeunesse, entre différenciation et responsabilité. *Revue générale de droit*, 47, 45–75. <https://doi.org/10.7202/1040517ar>

Bergès, K. (2017). Remous autour des vagues féministes. Dans : Karine Bergès éd., *Féminismes du XXI<sup>e</sup> siècle : une troisième vague* (pp. 11-27). Rennes: Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.3917/pur.berges.2017.01.0011>

Bernier.D., Farget., D. & Trilsch. M., (2020). «Les disparitions de filles et de femmes autochtones à Tiohtiá:ke/Montréal : pour une collaboration réelle entre le SPVM et les milieux autochtones. En collaboration avec Femmes autochtones du Québec (FAQ). Tiré de

[https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/Les\\_disparitions\\_de\\_filles\\_et\\_de\\_femmes\\_autochtones\\_Complet.pdf](https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/Les_disparitions_de_filles_et_de_femmes_autochtones_Complet.pdf)

Bigaouette, M., Cyr, C., Flynn., C. & collab. (2018). Intervention féministe intersectionnelle : réflexions et analyses pour des pratiques égalitaires et inclusives : guide d'introduction à l'intention des partenaires.  
Tiré de <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4014008>

Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, 225, 70-88. <https://doi.org/10.3917/dio.225.0070>

Bilge, S.(2014).La pertinence de Hall pour l'étude de l'intersectionnalité). *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 62-81

Bilge, S. (2015). Le blanchiment de l'intersectionnalité. *Recherches féministes*, 28(2), 9- 32.

Bilan du siècle. (2020). Adoption de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, *Université de Sherbrooke*, consulté en février 2023),  
: <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/22162.html>

Blais, M., Fortin-Pellerin, L., Lampron, È.-M. &Collab. (2007). Pour éviter de se noyer dans la (troisième) vague : réflexions sur l'histoire et l'actualité du féminisme radical. *Recherches féministes*, 20(2), 141–162.  
<https://doi.org/10.7202/017609ar>

Boivin, L. (2020). L'équité salariale pour les femmes au Québec : un enjeu toujours d'actualité. *Politique et Sociétés*, 39(3), 189–212. <https://doi.org/10.7202/1072090ar>

- Bouclin, S. (2016). Faire basculer le climat de profilage social à Ottawa : le Programme de contestation des contraventions. *Reflets*, 22(1), 123–157. <https://doi.org/10.7202/1037165ar>
- Boule. M. (2019). « Comment des femmes itinérantes sortent de l’invisible ». L’actualité. Tiré de <https://lactualite.com/societe/femmes-itinerantes-sortir-de-linvisibilite/> (Consulté mars 2023)
- Bourque, M., Grenier, K., Grenier, J. Thibault, S. (2019). Le régime de citoyenneté et l’itinérance des femmes. Des parcours semés d’embûches. *Reflets*, 25(1), 133–153. <https://doi.org/10.7202/1064671ar>
- Boutet, M. (2004). « La pratique réflexive : un apprentissage à partir de ses pratiques ». Université de Sherbrooke. [http://formationspip.csaffluents.qc.ca/sites/csaffluents.qc.ca/formationspip/IMG/pdf/Boutet\\_M\\_Pratique\\_reflexive.pdf](http://formationspip.csaffluents.qc.ca/sites/csaffluents.qc.ca/formationspip/IMG/pdf/Boutet_M_Pratique_reflexive.pdf) (Consulté en avril 2023).
- Boutros, M. (2019, 2 décembre). « L’espace public se referme pour les personnes itinérantes ». *Le Devoir*. Tiré de L’espace public se referme pour les personnes itinérantes | Le Devoir
- Brassard, R. & Martel, J. (2009). Trajectoires sociocarcérales des femmes autochtones au Québec : effets de l’incarcération sur l’exclusion sociale. *Criminologie*, 42(2), 121–152. <https://doi.org/10.7202/038602ar>
- Campbell., C. & Eid, P. (2009). La Judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : Un profilage racial. *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*.
- Castro Zavala, S. (2013). Politiques d’immigration : femmes et violence conjugale dans le contexte québécois. *Alterstice*, 3(2), 97–109. <https://doi.org/10.7202/1077524ar>
- Castro, C. & Villeneuve, P. (2019). Être femme et immigrante : l’intégration socioéconomique des femmes en région nordique au Québec. *Service social*, 65(1), 54–69. <https://doi.org/10.7202/1064590ar>
- Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté. *Revue Cremis*, (2010). Guide de bonnes pratiques en itinérance. Tiré de [https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2022/02/Guide-des-bonnes-pratiques\\_integral\\_FINAL.pdf](https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2022/02/Guide-des-bonnes-pratiques_integral_FINAL.pdf)
- Chbat, M., Damant, D. & Flynn, C. (2014). Analyse intersectionnelle de l’oppression de mères racisées en contexte de violence conjugale. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 97–110. <https://doi.org/10.7202/1029264ar>

Chauvin, S., & Jaunaît, A. (2015). L'intersectionnalité contre l'intersection. *Dans Raisons politiques*, 2(58), 55-74 <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2015-2-page-55.htm>

Chez Doris, (2020, 16 septembre). Programme d'aide aux Inuits. <https://www.chezdoris.org/services-programmes/aide-aux-inuits-et-logement-autochtone/> (Consulté en avril 2023)

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) (1999). Rapport sur l'analyse et l'interprétation de l'enquête médicale Régionale.

Commission des affaires sociales. (2008, 22 septembre). Les consultations particulières et auditions publiques sur le phénomène de l'itinérance au Québec. *La rue des femmes de Montréal*

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (1 février, 2008). Projet de loi 63 modifiant la Charte : L'égalité entre les femmes et les hommes doit passer par la reconnaissance des droits économiques et sociaux. <https://www.cdpedj.qc.ca/fr/actualites/projet-de-loi-63-modifiant-la-3> (Consulté le 16 janvier 2023)

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, (2018). « Archives des audiences », en ligne (vidéo) : Pour quelques exemples, voir plus spécifiquement les audiences du 14 et du 20 février 2018

Conseil du statut de la femme. (Avril 2012). Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté : un aperçu de la situation. <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/reflexion-sur-litinerance-des-femmes-en-difficulte-un-apercu-de-la-situation.pdf>

Conseil national du bien-être social. Profil de la pauvreté 1996. Statistiques choisies sur les familles canadiennes et le droit de la famille : Deuxième édition. « Caractéristiques démographiques de la famille ». (2022). Tiré de <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/lf-fl/famil/stat2000/p1.html>

ConcertAction femmes Estrie. (2016). « Femmes itinérantes à l'abri de la violence : Favoriser l'accès à des milieux sécuritaires et exempts de violence. *ConcertAction femmes Estrie*. Tiré de <https://www.concertactionfemmesestrie.org/realisations/femmes-itinerantes-a-labri-de-la-violence/>

Corbeil, C. & Marchand, I. (2006, 15 décembre). L'approche intersectionnelle : origines, fondements théoriques et apport à l'intervention féministe. Défis et enjeux pour l'intervention auprès des femmes marginalisées. Tiré de [http://www.relais-femmes.qc.ca/files/Annexe\\_Corbeil\\_Marchand.pdf](http://www.relais-femmes.qc.ca/files/Annexe_Corbeil_Marchand.pdf)

Corbeil, R. (2018). « Itinérance à Montréal : des ressources plus que nécessaires ». *Le Devoir*. Tiré de <https://www.ledevoir.com/politique/canada/543701/itinérance-a-montreal-des-ressources-plus-que-necessaires>

Corriveau, J. (2014, 6 décembre). « Les ressources pour femmes itinérantes sont insuffisantes ». *Le Devoir*. Tiré de <https://www.ledevoir.com/societe/426019/les-ressources-pour-femmes-itinerantes-sont-insuffisantes> (Consulté en avril 2023)

Côté, P., Flynn, C., Blais, M., & collab. (2017). L'itinérance comme vecteur de reproduction des rapports de genre inégalitaires: une analyse des relations intimes chez les jeunes. *Service social*, 63(2), 85–98. doi:10.7202/1046501ar

Daigle, J. (2000). Le siècle dans la tourmente du féminisme. *Globe*, 3(2), 65–86. <https://doi.org/10.7202/1000582ar>

Day, C. (2001). Développement professionnel et pratique réflexive : finalités, processus et partenariats. *Carrefours de l'éducation*, 12, 40-54. <https://doi.org/10.3917/cdle.012.0040>

Demers-Lemay, M. (2022, 19 mai). « L'itinérance invisible des femmes ». *Gazette des femmes*. <https://gazettedesfemmes.ca/22126/litinerance-invisible-des-femmes/> (Consulté en avril 2023)

Descarries, F. (1998). Le projet féministe à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : un projet de libération et de solidarité qui fait toujours sens. *Cahiers de recherche sociologique*, (30), 179–210. <https://doi.org/10.7202/1002660ar>

Dorvil, H. & Herta Guttman, C. (1997). « 35 ans de désinstitutionnalisation au Québec. 1961-1991. Annexe 1 ». Tiré de <https://www.google.com/search?client=safari&rls=en&q=dorvil+1997+35+ans+desinstitutionnalisation&ie=UTF-8&oe=UTF-8>

Dufor, S. (2015). Personal hygiene self-Management of chronically unsheltered homeless women. <https://www.proquest.com/openview/5d024bf442d60de051c921d7c11cf965/1?pq-origsite=gscholar&cbl=18750>

Dufour, P. Bergeron-Gaudin, J-V. & Latendresse, A.(2022). Perspectives féministes sur les luttes pour le logement au Québec.

Ernault, M. (2022, 14 novembre). « Venir à bout de l’itinérance : possible, mais complexe ». Francopresse. Tiré de <https://francopresse.ca/2022/11/14/venir-a-bout-de-litinerance-possible-mais-complexe/>

Emploi et Développement social Canada. (2005-2006) L’étude nationale sur les refuges : Recours aux refuges d’urgence au Canada. Tiré de [https://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/homelessness-sans-abri/reports-rapports/2255-National\\_Shelter\\_Study-FR.pdf](https://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/homelessness-sans-abri/reports-rapports/2255-National_Shelter_Study-FR.pdf) (Consulté le 03 avril 2023)

Emploi et Développement social Canada. (2018). Évaluation de la Stratégie des partenariats de lutte contre l’itinérance. Tiré de <https://publications.gc.ca/site/fra/9.855796/publication.html>

Emploi et Développement social Canada. (2020). « Vers un chez-soi : La stratégie canadienne de lutte contre l’itinérance. Rapport sur la capacité d’hébergement. Tiré de <https://secure.infoc.gc.ca/alt-format/pdf/homelessness-sans-abri/reports-rapports/shelter-capacity-report-2020-fr.pdf>

Fédération des ressources d’hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. (2008, 10 août). « Pour une politique en itinérance tenant compte des multiples visages de l’itinérance au féminin ». Commission parlementaire sur le phénomène de l’itinérance au Québec. <https://www.fmhf.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/2008-frhfvdmemoireitinerance.pdf>

Fédération des maisons d’hébergement pour femmes. (2018). Intervention féministe intersectionnelle : Réflexions et analyses pour une pratiques égalitaires et inclusives. Tiré de [guide\\_ifi\\_-\\_partenaires.pdf \(fmhf.ca\)](#) (Consulté le 20 avril 2023)

Fédération des maisons d’hébergement pour femmes. (2022). « Vers un Canada sans violence : Combattre et limiter la violence entre partenaires intimes et la violence familiale ». Rapport du Comité permanent de la condition féminine. Tiré de <https://fmhf.ca/ressources/vers-un-canada-sans-violence/> (Consulté le 27 avril 2023)

Fleury, M. & Grenier, G. (2022). Impact de divers types d’hébergement chez les personnes en situation d’itinérance au Québec. *Santé Publique*, 34, 371-381. <https://doi.org/10.3917/spub.223.0371>

Flynn, C., Cribb, M. & Damant, D. (2018). Jeunes femmes de la rue et féminités marginalisées. Que nous révèlent les récits des principales intéressées ? *Revue Jeunes et Société*, 3(1), 98–113. <https://doi.org/10.7202/1075770ar>

Flynn, C., Turcotte, S., Levesque, C. & collab., (2021). Point de vue de femmes et d'acteurs du milieu communautaire sur l'accès au logement à la sortie du contexte de violence : quand le *spatial fix* renforce la spirale de l'itinérance dans certaines régions administratives du Québec. *Lien social et Politiques*, (87), 125–149.

<https://doi.org/10.7202/1088096ar>

Fontaine, Hugo P. (2021). Stratégie nationale sur le logement- 10 juin). Gouvernement du Canada. Tiré de <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/cow-10-jun-2021/strategie-nationale-logement.html>

Fournier, L., & Mercier, C. (dir.) (1996). *Sans domicile fixe : au-delà du stéréotype*, Montréal, *Les Éditions du Méridien*, 341 p.

Fournier, V., Simard, M-C., Fontaine, A. & collab. (2021). Être mère en contexte d'itinérance. Collection d'enfance, Presses de l'Université du Québec p.157.

Frappier, A., Vigneault, L. & Paquet, S. (2009). À la fois malade et criminalisé : témoignage d'une double marginalisation. *Santé mentale au Québec*, 34(2), 21–30.

<https://doi.org/10.7202/039123a>

Fred Victor. (s.d.). « 8 Challenges Homeless Women Face Every Day».

Tiré de <https://www.fredvictor.org/2020/03/03/lets-help-homeless-women/>

Gaetz, S.; Barr, C.; Friesen, A.; Harris, B.; Hill, C.; Kovacs-Burns, K.; Pauly, B.; Pearce, B.; Turner, A.; Marsolais, A. (2012) Définition canadienne de l'itinérance. Toronto : Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.

Gaetz, S., O'Grady, B., & Buccieri, K. (2013) Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice, Toronto, Canadian Homelessness Research Network Press.

Gaetz, S. (2014). Coming of Age - Reimagining the Response to Youth Homelessness in Canada. Homeless Hub Research Report Series.

Gerbet, T. (2020, 9 juin). « Minorités visibles : déficit des 26000 emplois dans les services publics du Québec ». *Radio-Canada Info*. Tiré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1710379/minorites-visibles-quebec-employes-public-commission-systemique> (Consulté avril 2023)

Gélineau, L., Dupéré, s., Bergeron-Leclerc, C. & collab.(2015). De multiples visages. *Revue du Cremis*,8(2)<https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2023/04/RevueCREMISvol8no2art8.pdf.pdf>

Gélineau, L. ; Brisseau, N.; Loudahi, M. & collab., (2008). La spirale de l'itinérance au féminin: pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec, Rapport de la recherche qualitative, Québec, 130 p.

Gomes, V. [Véronica Gomes].(2020, 4 mars). Réflexions sur le rôle chercheure-alliée : visibilisation, positionnement, reconnaissance [Vidéo en ligne]. Tiré de <https://www.youtube.com/watch?v=gHCkmcWHwSc>

Goudreault, Z. (2022, 11 octobre). « Des refuges pour personnes itinérantes déjà bondés à Montréal ». Tiré de <https://www.ledevoir.com/societe/572125/ces-femmes-autochtones-oubliees-du-systeme>

Government of Canada. (2022) Homelessness Data Snapshot: Homelessness experienced by Newcomers to Canada <https://www.infrastructure.gc.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/data-newcomers-donnees-nouveaux-arrivants-eng.html>

Grenier, J., Grenier, K., Thibault, S. & collab. (2020). Accompagnement de femmes en situation d'itinérance : pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec. *Sciences & Actions Sociales*, 13, 146-174. <https://doi.org/10.3917/sas.013.0146>

Grenier, J., Thibault, S., Bourque, M., Blackburn, D. & Grenier, K. (2019). Rencontres à cœur ouvert avec des femmes en situation d'itinérance: Quand la norme stigmatise et conduit à l'invisibilité. *Sciences & Actions Sociales*, 11, 101-122. <https://doi.org/10.3917/sas.011.0101>

Groleau, L. (1999). L'effet structurant des politiques dans la définition et la construction du phénomène de l'itinérance, et les impacts sur les services et L'intervention. *Nouvelles pratiques sociales*, 12(2), 27-44 <https://doi.org/10.7202/000052ar>

Gueslin, A. (2013). D'ailleurs et de nulle part : Mendiants, vagabonds, clochards, SDF en France. Éd. Fayard, 535p.

Harper, E. & Kurtzman, L. (2014). Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et en intervention féministes : présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 15-27. <https://doi.org/10.7202/1029259ar>

Havet, N. (2004). Écarts salariaux et disparités professionnelles entre sexes : développements théoriques et validité empirique. *L'Actualité économique*, 80(1), 5-39. <https://doi.org/10.7202/010752ar>

Homeles hub. (2014). Soutenir les communautés pour prévenir et mettre fin à l'itinérance. <https://www.rondpointdelitinérance.ca/itinérance/nouveaux-arrivants>

Homeless hub. (s.d). Qu'est-ce que l'itinérance? *Canadian observatory on homelessness*.  
<https://www.homelesshub.ca/taxonomy/term/748>

Hong Kim, & Goddard, (2018-2019). La féminisation de la pauvreté et ses conséquences sur l'autonomisation des femmes et le développement des filles.

Houle, P. (2003). Les obstacles à l'intégration au marché du travail des femmes monoparentales à faible revenu. *Reflète*, 9(2), 34–57. <https://doi.org/10.7202/011090a>

Infrastructure Canada, (21 avril 2022). Vers un chez-soi : La stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. Tiré de  
<https://www.infrastructure.gc.ca/homelessness-sans-abri/index-fra.html>

Josselin, M-L. (2021, 21 janvier). « Les itinérants autochtones à Montréal : doublement discriminés, selon un rapport. Radio-Canada. Tiré de <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1764874/itinerance-autochtone-double-discrimination-montreal-femme-police>

Laberge, D. & Roy, S. (1994). Interroger l'itinérance : stratégies et débats de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, (22), 93–112. <https://doi.org/10.7202/1002211ar>

Laberge, D., & collab., (1995). « De l'expérience individuelle au phénomène global : configurations et réponses sociales », *Cahiers de recherche du CRI*, UQAM, Département de sociologie, document inédit.

Laberge, D., Morin, D., & Roy, S. (2000). L'itinérance des femmes: les effets convergents de transformations sociétales. Dans Danielle Laberge (dir.). *L'errance urbaine*. Sainte-Foy, Les Éditions *Multimondes*, p.83-99.

Labesse, M E., St-Louis, A., Ades, J. & collab. (2021, 12 juillet). Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité. *Centre de référence sur l'environnement bâti et la santé*.  
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4378633>

Laferrière, T., Bader, B., Barma, S., & collab. (2011). L'étude de la réussite scolaire au Québec : une analyse historicoculturelle de l'activité d'un centre de recherche, le CRIRES. *Éducation et francophonie*, 39(1), 156–182. <https://doi.org/10.7202/1004335ar>

Lamoureux, D. (2004). Le féminisme et l'altermondialisation. *Recherches féministes*, 17(2), 171–194. <https://doi.org/10.7202/012403ar>

Lamoureux, D. (2006). Y a-t-il une troisième vague féministe? *Cahiers du genre*, (3), 57-74.

Lampron, St. (2022). « L'itinérance des femmes à Québec, une problématique en constante augmentation. *Le Blogue de la Y* Tiré de <https://ywcaquebec.qc.ca/litinerance-des-femmes-a-quebec-une-problematique-en-constante-augmentation/> (Consulté le 24 avril 2023)

Lanzarini, C. (2003). Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale. *Cahiers du Genre*, 35, 95-115. <https://doi.org/10.3917/cdge.035.0095>

La Rue des femmes de Montréal. (Juin 2010). Redonner un sens à la vie : Différenciation entre l'état d'itinérance au féminin et l'état d'itinérance au masculin. <https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/Différenciation-de-litinérance-féminin-et-masculin.pdf>

La Rue des femmes de Montréal. (22 septembre 2008). Les consultations particulières sur le phénomène de l'itinérance au Québec. Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales. [https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/133\\_20080928\\_Memoire\\_LRDF\\_CommissionDesAffairesSociales\\_0.pdf](https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/133_20080928_Memoire_LRDF_CommissionDesAffairesSociales_0.pdf)

La Rue des femmes de Montréal. (Juin 2010). Redonner un sens à la vie : Différenciation entre l'état d'itinérance au féminin et l'état d'itinérance au masculin. <https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/Différenciation-de-litinérance-féminin-et-masculin.pdf>

La Rue des femmes de Montréal. (Mars 2021). Dossier noir de l'itinérance des femmes. <https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2021/03/Dossier-noir--Itinerance-des-Femmes.pdf>

Landreville, P., Laberge, D. & Morin, D. (1998). La criminalisation et l'incarcération des personnes itinérantes. *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1), 69–81. <https://doi.org/10.7202/301424ar>

Larochelle-Guy, G. (2020, 27 juillet). « L'itinérance dans l'ombre des statistiques ». *Montréal Campus*. Tiré de <https://montrealcampus.ca/2020/07/27/litinerance-dans-lombre-des-statistiques/>

Lavallières, L. (2004). « L'exploration des représentations des intervenants sociaux concernant la santé et sa place dans l'intervention auprès des femmes intervenantes ». Mémoire de recherche présenté à la Faculté des Lettres et Sciences humaines Université de Sherbrooke. [https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk4/etd/MQ90606.PDF?is\\_thesis=1&oclc\\_number=58051124](https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk4/etd/MQ90606.PDF?is_thesis=1&oclc_number=58051124)

Laurendeau, M. (Juin 2019). La place des femmes : Décrire et comprendre l'itinérance au féminin. École de criminologie, Mémoire présenté à la faculté des arts et des sciences, Université de Montréal. Tiré de [Laurendeau\\_Melissa\\_2019\\_memoire.pdf \(umontreal.ca\)](https://www.umontreal.ca/laurendeau_melissa_2019_memoire.pdf)

Latimer, E. et Bordeleau, F. (2019). Pour l'équipe de Je Compte MTL 2018. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal, Ville de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Lanzarini, C. (2003). Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale. *Cahiers du Genre*, 35, 95-115. <https://doi.org/10.3917/cdge.035.0095>

Leblanc, C., Bertrand, K., & Loignon, C. (2020). Les conséquences de la pandémie de COVID-19 chez les personnes qui vivent en situation d'itinérance : un enjeu de justice sociale. *Intervention, Hors-série*, (1), p. 59-78  
[https://www.researchgate.net/profile/Caroline-Leblanc/publication/347263976\\_Les\\_consequences\\_de\\_la\\_pandemie\\_de\\_COVID-19\\_chez\\_les\\_personnes\\_qui\\_vivent\\_en\\_situation\\_d'itinérance\\_un\\_enjeu\\_de\\_justice\\_sociale/links/5fd9106992851c13fe8c0d25/Les-consequences-de-la-pandemie-de-COVID-19-chez-les-personnes-qui-vivent-en-situation-d'itinérance-un-enjeu-de-justice-sociale.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Caroline-Leblanc/publication/347263976_Les_consequences_de_la_pandemie_de_COVID-19_chez_les_personnes_qui_vivent_en_situation_d'itinérance_un_enjeu_de_justice_sociale/links/5fd9106992851c13fe8c0d25/Les-consequences-de-la-pandemie-de-COVID-19-chez-les-personnes-qui-vivent-en-situation-d'itinérance-un-enjeu-de-justice-sociale.pdf)

Les Maisons de l'Ancre. (2019 octobre). Femmes et itinérance en 2019. *Dossier de Presse*. Tiré de

Lewis, C. (2016). Une réalité urbaine : L'itinérance des femmes à Montréal. Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal.  
[http://www.mmfim.ca/wp-content/uploads/2016/10/C.Lewis\\_Femmes-itinérance\\_VersionArticles2016.pdf](http://www.mmfim.ca/wp-content/uploads/2016/10/C.Lewis_Femmes-itinérance_VersionArticles2016.pdf)

Loisel, M. (2015). La femme objet de commerce : entretien avec Ève Lamont. *Liberté*, (307), p.30–32.  
<https://www.erudit.org/en/journals/liberte/2015-n307-liberte01709/73498ac.pdf>

MacDonald, S.-A. (2013). Les expériences méconnues des jeunes itinérants « à risque » : vivre et survivre. *Lien social et Politiques*, (70), 205–226.  
<https://doi.org/10.7202/1021164ar>

Maillé, C. (2000). Féminisme et mouvement des femmes au Québec. Un bilan complexe. *Globe*, 3(2), 87–105. <https://doi.org/10.7202/1000583a>

Maguire, M., & Delahunt, B. (2017). Doing a Thematic Analysis: A Practical, Step-by-Step Guide for Learning and Teaching Scholars. *Dundalk Institute of Technology*  
<https://ojs.aishe.org/index.php/aishe-j/article/view/335/553>

Marchand, I., Corbeil, C. & Boulebsol, C. (2020). L'intervention féministe sous l'influence de l'intersectionnalité : enjeux organisationnels et communicationnels au sein des organismes féministes au Québec. *Communiquer*, (30).

Margier, Antonin. (2013). « La cohabitation dans les espaces publics : conflits d'appropriation entre riverains et populations marginalisées à Montréal et Paris », Thèse de doctorat en études urbaines, Université du Québec à Montréal, 2013.

Maurin, M. (2019). La vulnérabilité de genre comme problème public : ethnographie d'un lieu d'accueil et d'hébergement de femmes itinérantes à Montréal. *Sociologie et sociétés*, 51(1-2), 201–223. <https://doi.org/10.7202/1074735ar>

Mayer, S. & Lamoureux, D. (2016). Le féminisme québécois comme mouvement de défense des droits des femmes. *Recherches féministes*, 29(1), 91–109. <https://doi.org/10.7202/1036671ar>

Ménard-Dunn, M. (2017). L'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible. Conseil des Montréalaises. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2772451>

McDermott, S., Harding A. et Randle, J. (2019). Les caractéristiques des résidents des refuges, Série de documents de recherche Revenu, produit no 75F0002M au catalogue de Statistique Canada.

Ministère de la Justice du Canada. « Le gouvernement du Canada prend des mesures concrètes concernant les femmes autochtones disparues et assassinées », communiqué, Vancouver, 29 octobre 2010. Tiré de <https://cfc-swc.gc.ca/abu-ans/wwad-cqnf/kf-pc/violence-aboriginal-autochtone-fr.html#:~:text=Au%20Canada%2C%20les%20femmes%20autochtones%20affichent%20un%20taux,violence.%20Des%20études%20antérieures%20faisaient%20des%20constatations%20similaires>.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2022 septembre). L'itinérance au Québec : Deuxième portrait. Tiré de <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-846-09W.pdf>

Moffa, M., Cronk, R., Fejfar, D., & collab. (2019). A systemic scoping review of hygiene behaviors and environmental health conditions in institutional care settings for orphaned and abandoned children. *Science of the total environment*, 658., p. 1161-1174 <https://www.sciencedirect-com.proxy.bib.uottawa.ca/science/article/pii/S0048969718351593>

Montminy, L., Brassard, R., Jaccoud, M., & collab. (2010). « Pour une meilleure compréhension des particularités de la violence familiale vécue par les femmes autochtones au Canada ». *Nouvelles pratiques sociales*, 23(1), p. 53-66.

Mosconi, N. (2008). Mai 68 : le féminisme de la « deuxième vague » et l'analyse du sexisme en éducation. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 41, 117-140. <https://doi.org/10.3917/lse.413.0117>

Nadeau, J. (2020, 3 février). « Ces femmes autochtones oubliées du système ». *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/572125/ces-femmes-autochtones-oubliees-du-systeme>

Nations-Unies. (1997 23 février). Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Tiré de <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/declaration-elimination-violence-against-women> (Consulté mars 2023)

Nault, G., Couture-Glassco, É. & Larose-Hébert, K. (2016). Le mal caché de la rue : le poids de l'étiquette. *Reflets*, 22(1), 56–82. <https://doi.org/10.7202/1037163ar>

Oprea, D.-A. (2008). Du féminisme (de la troisième vague) et du postmoderne. *Recherches féministes*, 21(2), 5–28. <https://doi.org/10.7202/029439ar>

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). Chapitre 11-L'analyse thématique. *Dans l'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 231-314

Parrillo, A. (2017). Menstruel hygiene plight of homeless women, a public health disgrace. *Rhode Island medical journal*, 100(12). <http://www.rimed.org/rimedicaljournal/2017/12/2017-12-14-pov-parrillo.pdf>

Pavard, B. (2018). Faire naître et mourir les vagues : comment s'écrit l'histoire des féminismes. *Itinéraire*, [en ligne], [https://pdfs.semanticscholar.org/936b/feeadb35750b921e323e964990265ddd88.pdf?\\_ga=2.234258589.220603472.1674644500-682209595.1663195777](https://pdfs.semanticscholar.org/936b/feeadb35750b921e323e964990265ddd88.pdf?_ga=2.234258589.220603472.1674644500-682209595.1663195777)

Perreault, Samuel (2022). La victimisation des Premières Nations, Métis et Inuits au Canada. Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités.

Pierre, M. & Bosset, P. (2020). Racisme et discrimination systémiques dans le Québec contemporain : présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 23–37. <https://doi.org/10.7202/1076643ar>

Pierre, T. (2021). Le profil des personnes judiciairisées au Québec. Institut de recherche et d'information socio-économiques. Tiré de [https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/11/Personnes-judicialisees\\_web2.pdf](https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/11/Personnes-judicialisees_web2.pdf)

Plante, M-C. (2007). « Lutte contre la pauvreté au Québec » : le cas des jeunes femmes itinérantes *École de service social faculté des Arts et des Sciences*. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'université de Montréal.

[https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/18034/Plante\\_Marie-Christine\\_2007\\_memoire.pdf?sequence=1](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/18034/Plante_Marie-Christine_2007_memoire.pdf?sequence=1)

Perreault, J. (2015). La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine. *Recherches féministes*, (282), 33–52. DOI: 10.7202/1034174ar

Petrucci, G., Marchand, I. & Cousineau, M.-M. (2021). Point de vue de femmes et d'acteurs du milieu communautaire sur l'accès au logement à la sortie d'un contexte de violence : quand le *spatial fix* renforce la spirale de l'itinérance dans certaines régions administratives du Québec. *Lien social et Politiques*, (87), 125–149  
[.https://doi.org/10.7202/1088096ar](https://doi.org/10.7202/1088096ar)

Phipps, M., Dalton, L., et collab. (2019). Women and homelessness, a complex multidimensional issue: findings from a scoping review, *Journal of social distress and the homeless*

Poirier, M. (2007). Santé mentale et itinérance : analyse d'une controverse. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(2), 76–91. <https://doi.org/10.7202/016052ar>

Provencher, M-A. (2012). La prostitution de survie chez de jeunes femmes en situation d'itinérance de rue à Montréal (Québec, Canada) : Une analyse qualitative de leurs représentations et trajectoires. Mémoire présenté à l'université du Québec à Montréal.  
<https://archipel.uqam.ca/4599/1/M12417.pdf>

(N.D). Rapport sur la Politique de champ d'action : L'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles (champ d'action principal)  
[https://www.international.gc.ca/world-monde/issues\\_development-enjeux\\_developpement/priorities-priorites/fiap\\_gender\\_equality-paif\\_egalite\\_genres.aspx?lang=fra](https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/fiap_gender_equality-paif_egalite_genres.aspx?lang=fra) (consulté, le 27 décembre 2022)

Racine, G. (1991). Les maisons d'hébergement pour femmes sans abri : plus qu'un toit. *Santé mentale au Québec*, 16(2), 67–88. <https://doi.org/10.7202/032227ar>

Raffestin, I. (2009). « Une injustice programmée? :Le point de vue des personnes itinérantes sur leur judiciarisation et leur incarcération ». Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales.  
[https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/3274/Raffestin\\_Isabelle\\_2009\\_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/3274/Raffestin_Isabelle_2009_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y)

Rech, N. (2019, 9 juillet). « L'itinérance au Canada ». *L'encyclopédie canadienne*. Tiré de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/l-itinerance-au-canada>

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. (2016 mars). L'itinérance à Montréal au-delà des chiffres. Tiré de [http://rapsim.org/wp-content/uploads/2020/02/Itinerance-à-Montréal-version-pdf\\_compressed.pdf](http://rapsim.org/wp-content/uploads/2020/02/Itinerance-à-Montréal-version-pdf_compressed.pdf)

Rheault, M- E. (2016). Femmes itinérantes à l'abri de la violence - Étude sur les besoins des femmes en situation ou à risque d'itinérance, Sherbrooke, ConcertAction femmes Estrie, 2016, 1 ressource en ligne, Collections de BAnQ.

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. (s.d.). L'itinérance à Montréal : Au-delà des chiffres. Tiré de [https://rapsim.org/wp-content/uploads/2020/02/Itine%CC%81rance-a-%CC%80-Montre%CC%81al-version-pdf\\_compressed.pdf](https://rapsim.org/wp-content/uploads/2020/02/Itine%CC%81rance-a-%CC%80-Montre%CC%81al-version-pdf_compressed.pdf)

Rionach, C. (2008). Homeless women in public spaces: Strategies of resistance. [https://www.researchgate.net/profile/Kesia-Reeve/publication/233342301\\_Homeless\\_Women\\_in\\_Public\\_Spaces\\_Strategies\\_of\\_Resistance/links/5b8e95f745851540d1c7a08b/Homeless-Women-in-Public-Spaces-Strategies-of-Resistance.pdf?origin=publication\\_detail](https://www.researchgate.net/profile/Kesia-Reeve/publication/233342301_Homeless_Women_in_Public_Spaces_Strategies_of_Resistance/links/5b8e95f745851540d1c7a08b/Homeless-Women-in-Public-Spaces-Strategies-of-Resistance.pdf?origin=publication_detail)

Rojas-Viger, V. (2008). L'impact des violences structurelles et conjugales en contexte migratoire : perceptions d'intervenants pour le contrer. *Nouvelles pratiques sociales*, 20(2), p.124-141.

Rousseau. M-L. (2017, 1 mars). Première collecte de produits hygiéniques pour femmes itinérantes. *Métro*. Tiré de 2023) <https://journalmetro.com/actualites/montreal/1097048/premiere-collecte-de-produits-hygieniques-pour-les-femmes-itinerantes/> (Consulté en mars 2023)

Roy, L., Leclair, M. C., Côté, M. & Crocker, A. G. (2020). Itinérance, santé mentale, justice : expérience et perceptions des utilisateurs de services à Montréal. *Criminologie*, 53(2), 359–383. <https://doi.org/10.7202/1074199ar>

Saint-Arnaud, J. (2001). Désinstitutionnalisation et responsabilité de l'État dans l'accessibilité aux services en santé mentale au Québec. *Éthique publique*, 3(1),

Schwan, K., Vaccaro, M., Reid, L. & collab. (2021). L'enquête pancanadienne sur le besoin en logement et l'itinérance chez les femmes. Toronto, ON : le Canadian Observatory on Homelessness

Statistique Canada. (2013, 25 février 2013). Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques. *Juristat*. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf?st=-e7yIIIR> (Consulté 10 avril 2023)

Statistiques Canada. (2019). Enquête canadienne sur le revenu. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210323/dq210323a-fra.htm> (Consulté le 15 avril 2023)

Surprenant, A. (23 octobre, 2020) : « Le confinement les a projetées à la rue » : femmes et itinérantes à Montréal. <https://revuelespritlibre.org/le-confinement-les-projetees-la-rue-femmes-et-itinerantes-montreal>

Table des groupes de femmes de Montréal. (2012). L'itinérance des femmes en progression, Montréal, [En ligne]. [<http://www.tgfm.org/mtl/2012/05/itinerance-des-femmes-enprogression.html>].

Table des groupes de femmes de Montréal. (2015). L'itinérance des femmes : construire une voix pour contrer l'invisibilité, Acte de l'évènement du 17 mars 2015, Montréal, 75 [En ligne]. <https://tgfm.mbiance-s5.com/files/Publications/Itinerance/construire-une-voix-pour-contrer-linvisibilite.pdf>

Toupin, L. (1997). « Les courants de pensée féministe », Louise Toupin, Version revue du texte Qu'est-ce que le féminisme? Trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années.

TVA Nouvelles. (13 septembre 2018). « J'ai été violée plein de fois : témoignage-choc d'une femme itinérante. *TVA Nouvelles*. Tiré de <https://www.tvanouvelles.ca/2018/09/13/jai-ete-violee-plein-de-fois-temoignage-choc-dune-femme-itinerante>

Upshur, C., Jenkins, D. & Weinreb, L.(2018). Homeless women's service use, barriers, and motivation for participating in substance use treatment. *HHS Public Access*. 44(2): 252–262. doi:10.1080/00952990.2017.1357183

Walsh, C. (2011). Démasquer les éléments cachés : Comprendre les diverses formes d'itinérance vécues par des femmes nouvellement arrivées au pays. Université de Calgary, Haley et autres, Université McGill.

[https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2016/edsc-esdc/HS64-30-2012-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/edsc-esdc/HS64-30-2012-fra.pdf)

(Consulter avril 2023)

Wenzel, S L., Gren Jr., H D., Tucker, J S et collab. (2009,1 November). The social context of homeless Women's Alcohol and Drug Use. *105*(1-2): 16–23.

doi:10.1016/j.drugalcdep.2009.05.026

YMCA Canada. (2012). When There's No Place Like Home - A snapshot of women's homelessness in Canada. Canadian Observatory on Homelessness.